Nations Unies A/64/6 (Sect. 34)/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

(Programme 27 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

		Page
	Vue d'ensemble	2
A.	Direction exécutive et administration	11
B.	Programme de travail	17
	Sous-programme 1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	19
	Sous-programme 2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs	28
	Composante 1 : Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	28
	Composante 2 : Appui aux bureaux extérieurs	38
C.	Appui au programme	51

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6* (A/64/6/Add.1)].

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6* (A/63/6/Rev.1).

09-58464 (F) 201109 201109

Merci de recycler

Vue d'ensemble

Tableau 34.1

Prévisions de dépenses, budget ordinaire

Montant proposé par le Secrétaire général	247 113 900 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	207 925 900 dollars

[a] Aux taux de 2008-2009.

Tableau 34.2

Tableau d'effectifs proposé, budget ordinaire

Postes	*Nombre*	*Classe*
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	1 186	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 11 P-5, 24 P-4, 28 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1e C), 189 G(AC), 326 SS, 588 AL
Conversions en postes permanents	113	20 G(AC), 32 SS et 61 AL à convertir en postes permanents
Reclassement	1	D-2 au Bureau du Secrétaire général adjoint à reclasser à SSG
Nouveaux postes	243	2 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 1 P-2/1, 17 G(AC), 26 SS, 181 AL
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	943	1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 19 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1e C), 172 G(AC), 300 SS, 407 AL

Abréviations : SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général; G, agent des services généraux; 1eC, première classe; AC, Autres classes; AL, agent local; SS, agent du Service de sécurité.

Tableau 34.3

Prévisions de dépenses, montant brut du budget des activités cofinancées

Montant proposé par le Secrétaire général	260 959 500 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	223 446 500 dollars

[a] Aux taux de 2008-2009.

Tableau 34.4

Tableau d'effectifs proposé, montant brut du budget des activités cofinancées

Postes	*Nombre*	*Classe*
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	999	1 D-2, 2 D-1, 39 P-5, 230 P-4, 129 P-3, 6 P-2/1, 5 G(1e C), 27 G(AC), 160 SS, 400 AL
Conversions en postes permanents	25	25 SS à convertir en postes permanents
Reclassements	2	– P-5 de la Division des opérations régionales à reclasser à D-1
		– G(AC) du Service de l'appui aux bureaux extérieurs à reclasser à G(1e C)
Redéploiement	1	P-2 du Service de l'appui aux bureaux extérieurs à redéployer à la Division des opérations régionales
Nouveaux postes	152	3 P-5, 73 P-4, 30 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 3 G(AC), 10 SS, 31 AL
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	847	1 D-2, 1 D-1, 36 P-5, 157 P-4, 99 P-3, 6 P-2/1, 3 G(1e C), 25 G(AC), 125 SS, 369 AL

Abréviations : G, agent des services généraux; 1e C, première classe; AC, Autres classes; AL, agent local; SS, agent du Service de sécurité.

34.1 Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé de la mise en œuvre du programme de travail décrit dans le présent chapitre. L'objectif du Département est de permettre l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures conditions de sécurité et avec la plus grande efficacité possible, en orientant l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies créé par la résolution 59/276, en l'appuyant sur le plan opérationnel et en le supervisant.

34.2 Les objectifs généraux du Département de la sûreté et de la sécurité sont les suivants : a) contribuer à l'efficacité des activités des Nations Unies en prévoyant des mesures cohérentes, adaptées et rapides en cas de menace ou d'urgence; b) limiter les risques en mettant en place un mécanisme d'évaluation des menaces et des risques coordonné utilisant une méthodologie commune à tout le système; c) élaborer des politiques, des normes et des procédures opérationnelles de qualité en matière de sécurité, applicables à l'ensemble du système des Nations Unies, qui reprennent les meilleures pratiques, en faisant dans la mesure du possible un effort d'harmonisation, faciliter leur application et s'assurer de leur respect.

34.3 Considérant que la mise en commun d'idées, de données d'expérience et de solutions possibles et le partage des coûts constituent le seul moyen de réduire notre vulnérabilité commune, le Département de la sûreté et de la sécurité s'acquittera de sa mission selon une approche intégrée fondée sur l'interdépendance organisationnelle, en collaborant étroitement avec les services de sécurité de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sous l'égide du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

34.4 Les activités du Département seront mises en œuvre dans le cadre de deux sous-programmes : coordination de la sécurité et de la sûreté, et coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le Département continuera de renforcer la coordination du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; de veiller à la mise en œuvre des politiques et procédures relatives à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires et des personnes à leur charge, ainsi que des visiteurs, des délégués et des biens de l'ONU; d'intégrer, d'harmoniser et d'adopter des politiques, normes et procédures opérationnelles communes. Il assurera la coordination des activités du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies. Des mesures seront également prises en vue de renforcer les moyens dont dispose le Département pour faciliter des interventions rapides en cas d'incidents et de situations d'urgence en matière de sécurité et pour améliorer la gestion des situations de crise dans le cadre du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies.

34.5 Pour donner suite aux recommandations formulées par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, après l'attentat perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger en décembre 2007, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a procédé à une étude de gestion du Département, notamment de sa structure, de ses priorités opérationnelles, de ses effectifs et de ses procédures, en vue de mieux définir les rôles et les attributions, selon une répartition précise des responsabilités, et de déterminer des méthodes de travail et une structure administrative qui privilégient le terrain. Le Groupe indépendant était d'avis qu'il fallait doter le Département de ressources humaines et financières supplémentaires dont le montant et la répartition seraient déterminés à l'issue de l'étude de gestion.

34.6 L'étude de gestion interne a mis en évidence de nombreuses tâches que le Département accomplissait en raison de son titre et d'idées largement répandues sur ce qu'il devrait gérer, sans tenir compte du fait que nombre de ces tâches n'étaient pas prévues initialement et n'entraient pas explicitement dans ses attributions. Le Département n'a pas été doté des ressources nécessaires pour s'acquitter de ces tâches.

34.7 Le Département est le responsable mondial de la sécurité pour les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il doit mettre en œuvre des programmes et des politiques de sécurité de qualité, bien conçus et efficaces dans tout le système des Nations Unies, qui est extrêmement décentralisé. Le Département doit donc être une entité dynamique et compétente, à même de fournir des orientations, des politiques, une formation et des estimations des risques et d'offrir d'autres produits que les organismes des Nations Unies et les coordonnateurs de la sécurité puissent exploiter efficacement afin d'assurer la sécurité de ceux qu'ils desservent. Cela permettra d'éviter les chevauchements qui coûtent cher et de conserver les ressources affectées aux programmes et à la sécurité. La coordination et la collaboration en matière de programmes et de politiques de sécurité à tous les niveaux de l'Organisation doit être rigoureusement assurée. Pour assurer la continuité des programmes essentiels dans des conditions de sécurité difficiles, il faut privilégier les politiques et procédures qui reposent sur l'analyse des risques plutôt que celles qui cherchent à éviter les risques.

34.8 En tant qu'organe moderne et professionnel, le Département est chargé non seulement de fournir depuis le Siège l'appui dont les responsables sur le terrain ont besoin pour répondre à tous les problèmes qu'ils rencontrent en matière de sécurité mais aussi de veiller à l'application des politiques afin que la responsabilité de chacun soit effectivement engagée. Pour ce faire, il doit équilibrer le contrôle stratégique et la fourniture de ressources complémentaires à déployer quand une situation locale appelle un appui supplémentaire. Dans le cadre de la stratégie qu'il a élaborée pour le Département, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a insisté sur le fait que

les politiques, programmes et recommandations en matière de sécurité doivent s'appuyer sur des méthodes transparentes et justifiables, conçues pour que les programmes de l'ONU puissent poursuivre leurs activités dans les pays et réussir leur mission. Une stratégie commune coordonnée en matière de responsabilisation donnera des orientations réalistes quant aux rôles et aux responsabilités dans le domaine de la sécurité.

34.9 La structure du Département répond à ces objectifs opérationnels. Elle comprend trois éléments principaux: la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, la Division des opérations régionales et le Service de l'appui aux bureaux extérieurs. Ces capacités seront renforcées suivant une démarche évolutive, ce qui permettra de veiller à ce que les ressources soient absorbées et utilisées correctement, et adaptées aux besoins réels. Cela dit, force est de constater que les efforts collectifs et individuels déployés pour protéger le personnel et les locaux peuvent ne pas suffire à éviter ou à empêcher que des événements tragiques se produisent lorsque des adversaires déterminés et ingénieux sont résolus à porter un coup au personnel et aux activités de l'ONU.

34.10 Le Département étant responsable, d'une part, de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation et, d'autre part, de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité. En ce qui concerne le second mode de financement, les charges sont réparties entre les participants en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain. Pour le présent exercice biennal, la part des charges de chaque organisme a été fixée par le Conseil des chefs de secrétariat à sa première session ordinaire de 2005, sur la base des données actualisées dont il disposait concernant les effectifs des organismes des Nations Unies dans les bureaux extérieurs. En application de la recommandation que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 61/263 concernant un arrangement viable de participation aux dépenses, le Comité de haut niveau sur la gestion est convenu que le montant affecté aux dépenses de sécurité sur le terrain serait fonction du pourcentage réel de personnel, selon les données fournies par le Conseil des chefs de secrétariat. Par la suite, le Secrétaire général a présenté les nouveaux arrangements relatifs au partage des dépenses et indiqué la part de chaque organisme dans le financement des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/641). À Vienne, la répartition des charges a été fixée sur la base d'une formule arrêtée par les organisations dont les bureaux sont situés au Centre international de Vienne. Le montant total du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité s'élève à 260 959 500 dollars avant actualisation des coûts. On en trouvera le détail à la section « Programme de travail », ci-après.

34.11 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011, au titre du budget ordinaire pour ce chapitre, y compris la part des organismes des Nations Unies dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité, s'élève à 247 113 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 39 188 000 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009. L'augmentation s'explique par le fait que l'étude de gestion a recommandé de doter le Département de ressources supplémentaires et par l'effet-report de la création de sept postes approuvés pour l'exercice 2008-2009 au titre de la gestion des crises. On trouvera le détail de ces ressources supplémentaires dans les sections appropriées du présent document. L'effet-report des postes proposés pour le budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 est estimé à 17 077 400 dollars, dont 11 807 200 dollars correspondant à l'effet-report des nouveaux postes proposés au titre du budget ordinaire et 5 270 200 dollars correspondant à la part imputable au budget ordinaire du coût des nouveaux postes cofinancés.

34.12 Le montant total des ressources nécessaires pour le budget brut cofinancé de l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 260 959 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une hausse de 37 513 000 dollars se décomposant comme suit : a) une augmentation de 1 743 500 dollars du budget brut du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, cofinancé par les quatre organisations ayant des bureaux au Centre international de Vienne, au titre de la formule de répartition des charges qu'ils ont arrêtée (dont le détail figure au sous-programme 1); et b) des augmentations d'un montant de 35 769 500 dollars du coût des opérations hors Siège et des dépenses connexes du Département au Siège et dans les bureaux extérieurs, qui doivent être financées selon la formule de la répartition des charges arrêtée par le Conseil des chefs de secrétariat. L'effet-report des nouveaux postes proposés pour l'exercice 2012-2013 pour le budget brut cofinancé est estimé à 20 247 800 dollars.

34.13 Les activités inscrites au présent chapitre sont financées par le budget ordinaire et par des fonds versés dans le cadre d'arrangements de cofinancement mais aussi par des fonds extrabudgétaires provenant : a) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) de remboursements au titre des services de sécurité et de sûreté rendus aux fonds et programmes des Nations Unies; et c) de fonds extrabudgétaires versés par des donateurs pour financer des mesures de sécurité à prendre d'urgence, notamment des programmes de formation et de gestion du stress et des logiciels destinés à améliorer la gestion de la sécurité et les missions de sécurité. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 16 811 600 dollars.

34.14 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources réservées aux activités de suivi et d'évaluation se montent à 3 199 900 dollars et permettront de financer un poste P-5, cinq postes P-4 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, ainsi que les coûts d'appui connexes. Ces ressources figurent à la rubrique Direction exécutive et administration du présent chapitre.

34.15 Le présent rapport rassemble les propositions formulées au chapitre 34, tant pour le budget ordinaire que pour le budget cofinancé, qui ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/63/605). Un nouveau rapport a également été établi pour adapter ces propositions à la deuxième phase du projet normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT II) et les autres chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 34.5

Répartition des ressources totales par composante et par source de financement (en pourcentage)

Composante	*Budget total (budget ordinaire et cofinancement)*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	2,0	–
B. Programme de travail		
Activités inscrites au budget ordinaire[a]	51,2	63,5
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[b]	44,5	36,5
Total partiel	**95,7**	**100,0**

Composante	*Budget total (budget ordinaire et cofinancement)*	*Fonds extrabudgétaires*
C. Appui au programme		
Activités inscrites au budget ordinaire[a]	2,1	–
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[b]	0,2	–
Total partiel	**2,3**	**–**
Total	**100,0**	**100,0**

[a] Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, conformément aux arrangements de partage des coûts.

[b] Non compris la part de dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

34.16 On trouvera dans les tableaux 34.6 et 34.7 ci-après la répartition de l'ensemble des ressources nécessaires pour financer les activités inscrites au budget ordinaire et les activités cofinancées.

Tableau 34.6

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget total (budget ordinaire et activités cofinancées)*

Composante	*2006-2007 (dépenses effectives)*	*2008-2009 (crédits ouverts)*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2010-2011 (montant estimatif)*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Direction exécutive et administration	7 204,9	7 411,1	1 701,9	23,0	9 113,0	459,3	9 572,3
B. Programme de travail							
Activités inscrites au budget ordinaire[a]	154 644,8	191 617,9	37 189,8	19,4	228 807,7	12 419,9	241 227,6
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[b]	148 201,4	174 412,8	27 202,0	15,6	201 614,8	8 281,1	209 895,9
C. Appui au programme							
Activités inscrites au budget ordinaire[a]	7 836,2	8 896,9	296,3	3,3	9 193,2	460,3	9 653,5
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[b]	–	–	837,8	–	837,8	38,9	876,7
Total partiel	**317 887,3**	**382 338,7**	**67 227,8**	**17,6**	**449 566,5**	**21 659,5**	**471 226,0**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	*2008-2009 (montant estimatif)*	*2010-2011 (montant estimatif)*
Total partiel	**10 213,9**	**14 221,3**	**16 801,6**
Total [(1) + (2)]	**328 101,2**	**396 560,0**	**488 037,6**

[a] Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux arrangements de partage des coûts, d'un montant effectif de 38 157 900 dollars pour 2006-2007 et d'un montant estimatif de 49 033 700 dollars pour 2008-2009 et 58 506 900 dollars pour 2010-2011.

[b] Non compris la part de dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

Tableau 34.7

Postes nécessaires (budget total)[a]

	Postes permanents inscrits au budget total		*Postes temporaires*					
			Budget total		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	1	1	–	–	–	–	1	1
Sous-secrétaire général	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1/D-2	6	6	–	–	–	–	6	6
P-1/P-5	349	474	–	–	13	13	362	487
Total partiel	**356**	**482**	**–**	**–**	**13**	**13**	**369**	**495**
Agents des services généraux et autres catégories	1 296	1 703	138	–	41	41	1 475	1 744
Total	**1 652**	**2 185**	**138**	**–**	**54**	**54**	**1 844**	**2 239**

[a] Les postes nécessaires pour le Département de la sûreté et de la sécurité prévus au budget total comprennent 847 postes pour 2008-2009, et 999 postes pour 2010-2011, cofinancés conformément aux arrangements de partage des coûts.

34.17 On trouvera dans les tableaux 34.8 et 34.9 ci-après la répartition des ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montants bruts) :

Tableau 34.8

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Montant brut du budget des activités cofinancées*

Composante	*2006-2007 (dépenses effectives)*	*2008-2009 (crédits ouverts)*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2010-2011 (montant estimatif)*
			Montant	*Pourcentage*			
Programme de travail							
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	22 813,6	26 945,0	1 743,5	6,5	28 688,5	(348,4)	28 340,1
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs							
Composante 1 : Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	154 800,9	184 361,5	31 441,7	17,1	215 803,2	10 687,8	226 491,0
Composante 2 : Appui aux bureaux extérieurs	8 744,8	12 140,0	3 193,7	26,3	15 333,7	722,3	16 056,0
Appui au programme	–	–	1 134,1	–	1 134,1	52,6	1 186,7
Total partiel	**186 359,3**	**223 446,5**	**37 513,0**	**16,8**	**260 959,5**	**11 114,3**	**272 073,8**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	*2008-2009 (montant estimatif)*	*2010-2011 (montant estimatif)*
Total partiel	**3 073,0**	**5 949,0**	**6 494,0**
Total [(1) + (2)]	**189 432,3**	**229 395,5**	**278 567,8**

Tableau 34.9

Postes nécessaires (activités cofinancées)[a]

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2008-2009	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1/D-2	2	3	–	–	–	–	2	3
P-1/P-5	298	404	–	–	11	11	309	415
Total partiel	**300**	**407**	**–**	**–**	**11**	**11**	**311**	**418**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*
Agents des services généraux et autres catégories	522	592	25	–	2	2	549	594
Total	**822**	**999**	**25**	**–**	**13**	**13**	**860**	**1 012**

[a] Les postes extrabudgétaires sont financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

34.18 On trouvera dans les tableaux 34.10 et 34.11 ci-après la répartition des ressources nécessaires pour les activités inscrites au budget ordinaire.

Tableau 34.10

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Augmentation				
Composante	*2006-2007 (dépenses effectives)*	*2008-2009 (crédits ouverts)*	*Montant*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2010-2011 (montant estimatif)*
A. Direction exécutive et administration	7 204,9	7 411,1	1 701,9	23,0	9 113,0	459,3	9 572,3
B. Programme de travail	154 644,8	191 617,9	37 189,8	19,4	228 807,7	12 419,9	241 227,6
C. Appui au programme	7 836,2	8 896,9	296,3	3,3	9 193,2	460,3	9 653,5
Total partiel	**169 685,9**	**207 925,9**	**39 188,0**	**18,8**	**247 113,9**	**13 339,5**	**260 453,4**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	*2008-2009 (montant estimatif)*	*2010-2011 (montant estimatif)*
Total partiel	7 140,9	8 272,3	10 317,6
Total [(1) + (2)]	176 826,8	216 198,2	270 771,0

Tableau 34.11

Postes nécessaires (budget ordinaire)[a]

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*[b]			
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	1	1	–	–	–	–	1	1
Sous-secrétaire général	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1/D-2	4	3	–	–	–	–	4	3
P-1/P-5	51	70	–	–	2	2	53	72
Total partiel	**56**	**75**	**–**	**–**	**2**	**2**	**58**	**77**
Agents des services généraux et autres	774	1 111	113	–	39	39	926	1 150
Total	**830**	**1 186**	**113**	**–**	**41**	**41**	**984**	**1 227**

[a] Non compris les postes relevant des activités cofinancées, qui figurent dans le tableau 34.9.

[b] Y compris : 9 postes d'agent des services de sécurité et 27 postes d'agent des services généraux (autres classes) financés par des remboursements au titre de services d'appui à la structure administrative, plus 1 P-3, 1 P-2/1 et 3 postes d'agent des services de sécurité financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires, budget ordinaire (avant actualisation des coûts) : 9 113 000 dollars

34.19 Le Secrétaire général adjoint assure la direction exécutive et le contrôle du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, et la sûreté et la sécurité en général des membres du personnel civil du système de gestion de la sécurité et des personnes à leur charge dans les villes sièges et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des locaux et des biens de l'ONU dans les bureaux extérieurs et dans les villes sièges. Il est chargé également de définir les politiques, pratiques et procédures de sécurité applicables au personnel du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies dans le monde entier, d'assurer la coordination avec les organisations du système en vue de veiller à l'application et au respect de ces politiques et de fournir un appui en matière de sécurité. Il est épaulé par :

a) Un adjoint chargé de la gestion des activités courantes du Département, qui assume les fonctions du Secrétaire général adjoint en son absence;

b) Le Groupe de la planification et de la coordination, qui examine et recommande les politiques et les orientations nécessaires au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; établit le programme de travail du Département; et élabore les documents où sont énoncés les principes directeurs afin qu'ils soient examinés par d'autres organismes des Nations Unies;

c) Le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, qui suit et évalue l'application et le respect des politiques, procédures et directives de sécurité du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies;

d) Le Service administratif, qui assume les responsabilités financières et administratives et les fonctions liées aux ressources humaines que le Secrétaire général adjoint à la gestion lui délègue, y compris l'établissement des budgets-programmes et des rapports sur l'exécution du budget, la certification des obligations et des dépenses, et la gestion des vacances de poste, des affectations, des promotions et des ressources humaines en général.

34.20 Le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier a recommandé de renforcer le Bureau du Secrétaire général adjoint, et le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé, à sa première session ordinaire de 2009, la création du Groupe exécutif de la sécurité (voir CEB/2009/1) pour aider le Secrétaire général adjoint à prendre rapidement une décision en cas d'impasse ou pour des raisons impérieuses en cas de menace contre la vie et l'intégrité physique des membres du personnel. Selon les modalités arrêtées, le Groupe exécutif peut être consulté rapidement conformément au mandat approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat. Cela permet au Secrétaire général adjoint de disposer d'un dispositif de consultation de haut niveau en cas d'impasse ou dans une situation de crise. Afin d'asseoir l'autorité du Secrétaire général adjoint dans le système de gestion de la sécurité, il faut également le doter d'autres outils d'appui à la gestion.

34.21 L'étude menée par le Département a mis en évidence des lacunes dans trois domaines du Bureau du Secrétaire général adjoint, qui appellent une attention particulière :

a) Encadrement. Le Groupe indépendant a recommandé que le poste de sous-secrétaire général à la sûreté et à la sécurité soit créé pour permettre au Secrétaire général adjoint de se concentrer sur les questions stratégiques, en ayant l'assurance qu'un haut responsable serait à même d'assumer la gestion des affaires courantes et de renforcer la gestion interne du Département, ainsi que de représenter ce dernier en l'absence du Secrétaire général adjoint. Il demeure essentiel que les instructions et directives émanant du Secrétaire général adjoint soient appliquées avec un maximum d'efficacité et de coordination entre les divisions et le reste du système de gestion de la sécurité, au Siège comme dans les bureaux extérieurs. Cette importante fonction d'encadrement est actuellement divisée entre plusieurs hauts responsables, y compris des fonctionnaires affectés au Bureau du Secrétaire général adjoint. La coordination n'est ainsi pas optimale et le travail des hauts fonctionnaires concernés s'en trouve compromis. Il est donc proposé que le poste d'adjoint (D-2) soit reclassé à un poste de sous-secrétaire général dont le titulaire assumerait les fonctions de directeur des opérations à l'échelle du Département, à savoir superviser la répartition des tâches et la planification de l'utilisation optimale des ressources, des compétences et de l'expérience, et aiderait les hauts fonctionnaires du Département à se concentrer sur les fonctions d'encadrement qui entrent dans le cadre de leur mandat;

b) Communication, mobilisation et information. L'image de la sécurité à l'ONU s'est améliorée mais les questions auxquelles le personnel de sécurité et le système de gestion de la sécurité doivent répondre restent méconnues. Le Comité de haut niveau sur la gestion a recommandé au Département de s'efforcer d'obtenir des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies afin de compléter le budget ordinaire, et le Département s'y emploiera. Il faudrait également offrir un appui professionnel de qualité dans le domaine de la communication, surtout en temps de crise. Actuellement cette fonction est divisée entre les fonctionnaires du Département au Siège, qui ne sont pas des spécialistes de la communication et dont l'attention est bien évidemment concentrée sur d'autres questions de fonctionnement ou de politique. Il faut continuer de faire en sorte que les communications avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité continuent d'être assurées par des administrateurs spécialisés du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il est donc proposé de créer trois postes (2 P-4 et 1 P-3), dont

les titulaires relèveraient directement du Secrétaire général adjoint et seraient chargés des communications, de la mobilisation et de l'information à l'intérieur du système de gestion de la sécurité comme à l'extérieur;

c) Mise aux normes, évaluation et suivi. Le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi n'a pas encore été à même d'accomplir des progrès suffisants en matière d'enseignements tirés et de pratiques optimales. Les statistiques du Groupe doivent être réunies manuellement, ce qui réduit le nombre de missions d'évaluation du respect des normes qui peuvent être menées. Le Département met à l'essai un logiciel qui facilitera l'établissement des rapports sur le suivi de l'application des normes. En outre, depuis sa création dans le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, le Groupe des affaires internes s'est vu confier d'autres attributions, de sorte que sa charge de travail pour ce qui est des enquêtes et autres examens devrait augmenter considérablement. Il est donc proposé de renforcer les capacités du Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi en créant un poste de fonctionnaire chargé des enquêtes (P-4) à New York et deux postes P-3 (un responsable du contrôle de la mise aux normes et un fonctionnaire chargé des enquêtes) en Afrique, afin d'appuyer ces activités dans le cadre d'un appui technique régional qui serait ensuite étendu à toutes les régions pendant l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 34.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières; assurer l'adoption et le respect des politiques et procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires de l'ONU, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Le programme de travail est effectivement soutenu par des ressources humaines et financières.	a) i) Nombre de jours où un poste est vacant *Mesure des résultats* 2006-2007 : 144 jours 2008-2009 (estimation) : 120 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours ii) Utilisation effective et efficace des ressources ordinaires *Mesure des résultats* 2006-2007 : les montants approuvés sont dépensés à 90 %. 2008-2009 (estimation) : les crédits approuvés sont dépensés à 100 %. 2010-2011 (objectif) : les crédits approuvés sont dépensés à 100 %.
b) Amélioration de la répartition géographique des postes et de l'équilibre entre les sexes	b) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés dans le Département

	Mesure des résultats 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 16 % 2010-2011 (objectif) : 25 % ii) Augmentation du pourcentage de femmes recrutées à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour un an au moins *Mesure des résultats* 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 19 % 2010-2011 (objectif) : 25 %
c) Amélioration de la coordination, de l'intégration et de la conformité des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité de l'Organisation	c) i) Maintien des politiques, normes et procédures opérationnelles communes actualisées *Mesure des résultats* 2006-2007 : 75 % 2008-2009 (estimation) : 80 % 2010-2011 (objectif) : 100 % ii) Réduction du nombre de manquements aux politiques détectés par le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi *Mesure des résultats* 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 26 manquements détectés 2010-2011 (objectif) : 20 manquements détectés iii) Augmentation du taux d'application des politiques et procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires de l'ONU, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations *Mesure des résultats* 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 68 % 2010-2011 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

34.22 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il n'y a pas de situation imprévue due à des cas de force majeure; b) il y a des candidates qualifiées et des candidates issues d'États Membres non représentés ou sous-représentés; c) toutes les parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui afin d'atteindre l'objectif du programme, notamment le respect des politiques et procédures

concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires du système des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations.

Produits

34.23 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officieuses (10);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'Assemblée générale sur le fonctionnement du système de gestion de la sécurité, y compris le rapport annuel sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies; rapports annuels sur les enseignements tirés et les pratiques optimales; rapports spéciaux, selon que de besoin (10);

ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officieuses (10);

iii) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officieuses (10);

iv) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officieuses (10);

b) Autres activités de fond :

i) Missions d'établissement des faits : missions d'inspection et de contrôle du respect des normes, surtout dans les endroits du monde les plus difficiles; rapports établis à l'issue de missions et recommandations reposant sur les observations faites au cours de ces missions; auto-évaluations dans tous les lieux d'affectation, selon la méthode conçue à cet effet (40); enquêtes sur les allégations de malversations ou d'autres actes répréhensibles commis dans le monde entier par le personnel du Département et établissement de rapports sur lesquels les organes compétents peuvent se fonder pour tirer des enseignements, prendre des mesures administratives ou disciplinaires ou réfuter les allégations mensongères (1);

ii) Promotion d'instruments juridiques : regroupement, harmonisation et adoption dans tous les lieux d'affectation de politiques, normes et procédures opérationnelles essentielles en matière de sécurité, y compris le Manuel des services de sécurité et le guide de mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle révisées et des pratiques optimales en matière de sécurité (1); élaboration de politiques types en matière de sûreté et de sécurité et d'un système de gestion de ces politiques et, dans ce cadre, mise au point et publication d'un manuel relatif à l'élaboration des politiques de sécurité (1); création et gestion d'un système centralisé de sélection et d'organisation des carrières du personnel chargé de la sécurité et de la sûreté (1);

iii) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : participation aux activités du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires en matière de sûreté et de sécurité; coordination des activités du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité; organisation des réunions du Réseau; établissement et distribution des rapports du Réseau et du Comité de haut niveau sur la gestion (6);

c) Coopération technique : stages, séminaires et ateliers : institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité du Département et, dans ce cadre, organisation, pour tout le personnel, d'ateliers de formation visant à promouvoir l'équilibre entre les sexes au sein du Département.

Tableau 34.13

Ressources nécessaires, direction exécutive et administration

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire				
Postes	6 414,8	7 222,9	22	28
Autres objets de dépense	996,3	1 890,1	–	–
Total partiel	**7 411,1**	**9 113,0**	**22**	**28**
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	**7 411,1**	**9 113,0**	**22**	**28**

34.24 Des ressources d'un montant de 9 113 000 dollars, faisant apparaître une augmentation nette de 1 701 900 dollars, permettront de financer 28 postes et autres objets de dépense nécessaires à la gestion du système de sécurité des organismes des Nations Unies, à l'élaboration, à l'intention du Secrétaire général, de politiques et de recommandations en matière de sécurité, et à l'adoption et au respect de politiques et procédures relatives à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé, des personnes à leur charge et des installations. Le montant de 7 222 900 dollars demandé au titre des postes fait apparaître une augmentation de 808 100 dollars qui s'explique par le reclassement d'un poste D-2 à un poste de sous-secrétaire général, et la création de six postes comme suite à l'étude de gestion. Le montant de 1 890 100 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, qui comprend une augmentation de 893 800 dollars, permettra de financer le coût d'experts extérieurs, les voyages du personnel et les coûts de fonctionnement général, ainsi que les dépenses d'appui requises pour les nouveaux postes, telles que loyers et travaux de réaménagement.

B. Programme de travail

1. Budget total (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées)

Tableau 34.14

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)*		*Postes*	
	2008-2009	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
A. Budget ordinaire				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté				
Activités inscrites au budget ordinaire[a]	147 161,0	169 012,2	897	1 125
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[d]	21 216,3	22 571,0	155	165
Total partiel	**168 377,3**	**191 583,2**	**1 052**	**1 290**
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1 : Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain				
Activités inscrites au budget ordinaire[b]	40 508,3	48 894,6	–	–
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[d]	143 853,2	166 908,6	662	789
Total partiel	**184 361,5**	**215 803,2**	**662**	**789**
Composante 2 : Appui aux bureaux extérieurs				
Activités inscrites au budget ordinaire[c]	3 948,6	10 900,9	7	16
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies[d]	9 343,3	12 135,2	30	40
Total partiel	**13 291,9**	**23 036,1**	**37**	**56**
Total, A	**365 030,7**	**430 422,5**	**1 751**	**2 135**
B. Fonds extrabudgétaires	14 221,3	16 811,6	54	54
Total, A et B	**380 252,0**	**447 234,1**	**1 805**	**2 189**

[a] Comprend la part de l'ONU dans le cofinancement des activités du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, soit 5 728 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et 6 117 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

[b] Comprend uniquement la part de l'ONU dans le cofinancement des opérations régionales et hors Siège et de l'assurance contre les actes de violence.

[c] Comprend la part de l'ONU dans le cofinancement des services d'appui aux opérations sur le terrain, soit 2 796 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et 3 198 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

[d] Ne comprend pas la part de dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est déjà pris en compte dans la rubrique précédente.

Ressources nécessaires pour l'ensemble du budget (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées), par sous-programme

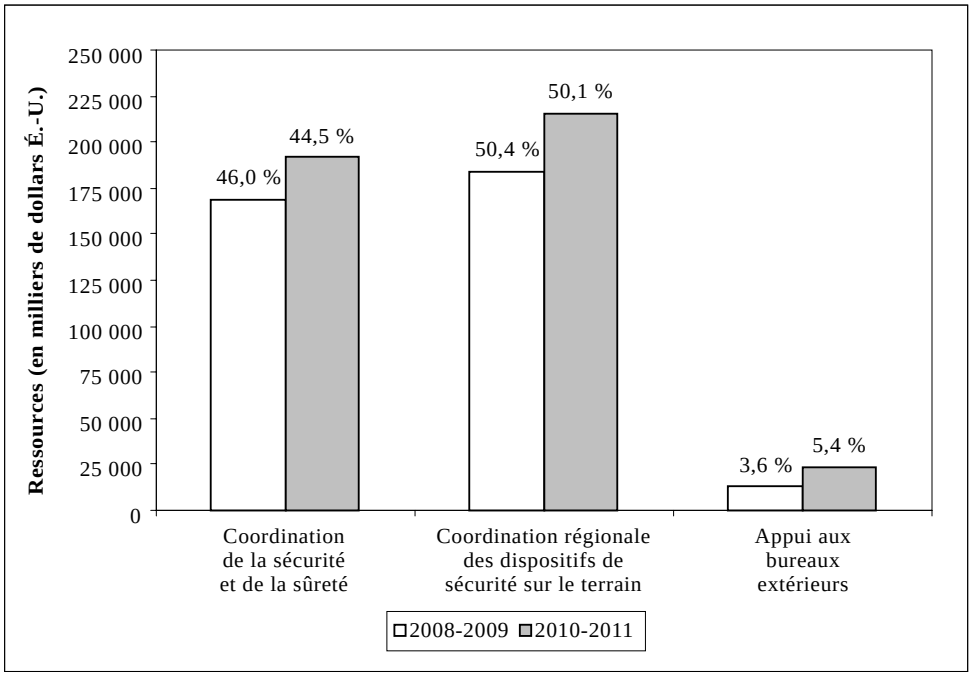

2. Ressources nécessaire pour les activités cofinancées (montants bruts)

Tableau 34.15

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Sous-programme	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	26 945,0	28 688,5	155	165
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1 : Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	184 361,5	215 803,2	662	789
Composante 2 : Appui aux bureaux extérieurs	12 140,0	15 333,7	30	40
Total partiel	**223 446,5**	**259 825,4**	**847**	**994**
Fonds extrabudgétaires	5 949,0	6 494,0	13	13
Total	**229 395,5**	**266 319,4**	**860**	**1 007**

3. Activités inscrites au budget ordinaire

Tableau 34.16

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)*		*Postes*	
	2008-2009	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	147 161,0	169 012,2	897	1 125
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1 : Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	40 508,3	48 894,6	–	–
Composante 2 : Appui aux bureaux extérieurs	3 948,6	10 900,9	7	16
Total partiel	**191 617,9**	**228 807,7**	**904**	**1 141**
Fonds extrabudgétaires	8 272,3	10 317,6	41	41
Total	**199 890,2**	**239 125,3**	**904**	**1 182**

Sous-programme 1
Coordination de la sécurité et de la sûreté

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 191 538 200 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 169 012 200 dollars

b) Activités cofinancées, part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 22 571 000 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 28 688 500 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 6 117 500 dollars

b) Part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 22 571 000 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 169 012 200 dollars

34.25 Ce sous-programme relève de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège ainsi que des services de sûreté et de sécurité, des autres villes sièges et des commissions régionales. La Division est chargée de diriger le Service de la sûreté et de la sécurité de New York et de fournir des orientations générales et opérationnelles, en assurant une supervision technique d'ensemble, aux services de sûreté et de sécurité des autres villes sièges et des commissions régionales. Ces derniers continueront d'exécuter les tâches courantes et de rendre compte au Directeur général ou Secrétaire exécutif, selon le cas, celui-ci pouvant aussi être le responsable désigné en matière de

sécurité, et travailleront en étroite collaboration avec le chef de l'administration. La Division sera également chargée d'assurer de manière systématique et coordonnée la protection des hauts fonctionnaires de l'Organisation.

34.26 Il ressort de l'étude de gestion que, dans le cadre du sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté), trois domaines doivent être renforcés : la coordination des opérations de protection rapprochée, la coordination des services de sûreté et de sécurité dans le monde, et les activités de ces services.

Coordination des opérations de protection rapprochée

34.27 Le Groupe de coordination de la protection, qui a été constitué en juin 2005 lors de la création du Département (A/59/365, par. 59) pour que le déploiement des moyens de protection rapprochée soit géré chaque fois de manière systématique et coordonnée, s'appuie sur une évaluation détaillée des menaces et des risques. Le succès de ce programme peut se mesurer au nombre croissant des voyages dont le Groupe a été prévenu à l'avance, qui est passé de 139 en 2006 à 205 en 2008.

34.28 Depuis 2006, le Groupe de coordination de la protection a vu sa charge de travail augmenter de 46 %. Les activités de coordination peuvent porter sur des sites multiples où une haute personnalité de l'ONU est amenée à se rendre, chaque site nécessitant l'application d'un cycle de planification des opérations. Ces activités viennent s'ajouter à l'examen continu du fonctionnement des équipes de protection rapprochée. Compte tenu de ses moyens limités et pour faire face à cette augmentation considérable de la charge de travail, le Groupe a dû définir des priorités dans l'organisation de son travail, au point qu'il s'occupe désormais presque exclusivement des voyages ad hoc effectués par de hauts fonctionnaires de l'ONU, en particulier les plus menacés d'entre eux. À l'heure actuelle, le Groupe n'est pas en mesure de procéder de manière systématique et cohérente à l'examen continu du fonctionnement des équipes de protection rapprochée là où elles ont été affectées, de répondre aux besoins des missions placées sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix et appuyées par le Département de l'appui aux missions, ou au besoin de renforts mobilisables. De même, si le cadre de politique générale du Département relatif à la protection rapprochée dans le système des Nations Unies a été mis en application, il n'existe à ce jour ni directives opérationnelles, ni programmes de formation, ni directives en matière de recrutement et d'équipement à l'échelle du système. Le Groupe s'est employé à régler les problèmes dans ces domaines au niveau local, mais il n'est pas en mesure d'y répondre de manière globale et systématique en raison de la priorité accordée aux voyages ad hoc.

34.29 Le profil opérationnel exige actuellement que le personnel du Groupe soit disponible en continu, ce qui nécessite des ressources supplémentaires. Compte tenu de la forte augmentation des besoins de coordination au niveau de la direction, il est proposé de créer un poste P-5 pour le Chef du Groupe pour assurer une gestion stratégique afin de mieux répondre aux besoins de protection rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU. En outre, pour faire face à l'actuelle charge de travail, il est proposé de créer un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour assurer la liaison entre les agents de protection rapprochée d'un côté et les hauts fonctionnaires et leurs services de l'autre.

Coordination des services de sûreté et de sécurité dans le monde

34.30 La Division des services de sûreté et de sécurité du Siège fournit des orientations générales et opérationnelles et assure la coordination et la supervision technique des huit services de sûreté et de sécurité et des deux tribunaux internationaux, qui emploient plus de 1 000 agents de sécurité armés, dans des domaines aussi variés que la gestion de la sûreté et de la sécurité, l'évaluation des menaces et des risques, la protection personnelle, le recrutement, la formation, le suivi des projets en matière de sûreté et de sécurité et la gestion des conférences.

34.31 L'intégration complète des services n'est que partiellement réalisée à ce jour en raison principalement de la charge de travail liée au règlement quotidien de questions urgentes et imprévues, mais aussi en partie du fait des changements importants de la culture et des méthodes de travail qui s'imposaient après de nombreuses années de fonctionnement semi-autonome. Pour mener à bien l'intégration complète des services dans un proche avenir, il est crucial de doter la Division de ressources supplémentaires. Il est proposé, pour renforcer le Bureau du Directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, de créer un poste P-4 afin d'assurer au quotidien la coordination et l'appui des services de sûreté et de sécurité au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales.

Activités des services de sûreté et de sécurité dans le monde

34.32 Les activités des huit services de sûreté et de sécurité dans le monde ont été passées en revue.

34.33 Dans le cadre de leur mission, les services de sûreté et de sécurité ont quatre objectifs à atteindre, dans l'ordre de priorité suivant :

a) Protéger la vie des personnes qui travaillent dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies ou qui les visitent, mais assurer aussi leur protection à l'extérieur de ces locaux à l'occasion de manifestations et de réunions spéciales dont la responsabilité leur incombe;

b) Favoriser la bonne exécution des programmes des Nations Unies, aussi bien dans les lieux d'affectation que lors des missions dont les services de sûreté et de sécurité sont éventuellement responsables dans d'autres pays. Cela comprend la protection des biens immobiliers et des équipements de l'Organisation;

c) Protéger la réputation de l'Organisation des Nations Unies;

d) Limiter au maximum les désagréments pour les représentants, les visiteurs et les fonctionnaires.

34.34 Globalement, les services de sûreté et de sécurité, qui comptent désormais plus de 1 000 agents et absorbent plus de la moitié du budget du Département, doivent mettre en œuvre de nouveaux outils de gestion pour que les ressources humaines et financières soient utilisées de façon optimale là où les besoins sont les plus grands. Comme il a été souligné dans nombre d'études, les services de sûreté et de sécurité sont le résultat de la fusion de services composés d'agents en uniforme qui existent dans différents lieux d'affectation et qui, depuis leur création, disposaient de leurs propres directives et procédures opérationnelles. Si des progrès ont été réalisés sur la voie d'une plus grande uniformisation dans les domaines de l'équipement et de la logistique, et si le Département est en mesure de mobiliser du personnel des services de sûreté et de sécurité en renfort lors de missions spécialisées dans le monde entier, il reste que la gestion de l'ensemble de ces services doit être profondément revue. En particulier, il importe d'adopter un modèle de gestion actualisé qui s'articule autour des trois grands axes suivants :

a) Les facteurs – éléments qui font que l'Organisation doit assurer des services de sécurité (menaces, vulnérabilité du personnel, programmes);

b) Les coûts – dépenses de personnel, coûts opérationnels et maintenance;

c) Les résultats – effectivité des résultats obtenus.

34.35 Au cours du prochain exercice biennal, les réformes viseront surtout à mettre en place des indicateurs de gestion permettant aux responsables d'utiliser des outils de mesure de résultats uniformes, afin que les dépenses de personnel et les coûts opérationnels soient transparents et facilement comparables, et, dans la mesure du possible, que les différents lieux d'affectation puissent bénéficier de l'avantage que représente l'existence de conditions d'emploi et de procédures opérationnelles communes à tous les services de sûreté et de sécurité.

34.36 Il est nécessaire de renforcer les services existants en les dotant d'agents supplémentaires pour que les objectifs énoncés au paragraphe 34.33 puissent être atteints. Les postes suivants sont proposés :

a) New York – 26 postes d'agent des services de sécurité (SS) sont demandés pour renforcer le groupe de protection rapprochée par l'ajout d'une équipe supplémentaire. Cette proposition avait déjà été formulée aux paragraphes 6 à 17 du rapport publié sous la cote A/63/605, et les besoins restent les mêmes à la suite de l'étude de gestion;

b) Genève – 15 postes d'agent des services généraux (Autres classes) sont demandés pour mettre en place un groupe cynophile en raison du niveau de risque à Genève et pour renforcer l'effectif actuel afin de mener à bien la formation à la gestion de crise et de faire face à l'accroissement de l'activité dans les locaux occupés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;

c) Vienne – 10 postes d'agent des services de sécurité (SS) sont demandés pour mettre en place un groupe cynophile en raison du niveau de risque à Vienne et pour renforcer l'effectif actuel afin de faire face à l'accroissement de l'activité générée par le nouveau centre de conférence (bâtiment M). Ces postes font partie du budget cofinancé du complexe du Centre international de Vienne;

d) Nairobi – au total, 1 poste P-3 et 85 postes d'agent local sont proposés, dont 76 pour faire face à l'augmentation sensible du nombre de fonctionnaires travaillant dans le complexe en raison de l'ajout des nouveaux locaux, qui abriteront quelque 1 500 fonctionnaires supplémentaires ainsi que des missions politiques. Le groupe d'agents réguliers en uniforme, le groupe de la sécurité incendie, le groupe des cartes d'accès et le groupe de la protection rapprochée doivent tous être renforcés en raison de l'augmentation du nombre de fonctionnaires dans le complexe. Les neuf autres postes d'agent local concernent le fonctionnement des systèmes normalisés de contrôle des accès qui sont désormais en place (cette proposition avait déjà été formulée dans le rapport publié sous la cote A/63/605). Dans le cas de l'Office des Nations Unies à Nairobi, compte tenu de la présence d'un grand nombre de fonctionnaires ainsi que de la complexité et de la superficie du complexe, il est également proposé de créer un poste de la classe P-3 pour assurer la coordination des nouvelles opérations;

e) CEA – au total, 1 poste P-3 et 19 postes d'agent local sont proposés, dont 11 pour mettre en place un groupe cynophile en raison du niveau de risque à Addis-Abeba et pour renforcer l'effectif actuel afin de consolider le dispositif de surveillance et de détection. Les huit autres postes d'agent local concernent le fonctionnement des systèmes normalisés de contrôle des accès qui sont désormais en place; cette proposition avait déjà été faite (ibid.). Comme pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, il est proposé, compte tenu de la présence d'un grand nombre de fonctionnaires ainsi que de la complexité et de la superficie du complexe, de créer également un poste de la classe P-3 pour assurer la coordination des nouvelles opérations;

f) CESAP – au total, 13 postes d'agent local sont demandés, dont 8 pour assurer le fonctionnement en continu du Centre de contrôle des opérations et de l'Équipe d'intervention d'urgence, ainsi que pour créer un groupe des cartes d'accès et d'identité constitué d'agents de sécurité formés à cet effet. Les cinq autres postes concernent le fonctionnement des systèmes normalisés de contrôle des accès qui sont désormais en place (proposition déjà formulée dans le document A/63/605);

g) CESAO – au total, 52 postes d'agent local sont nécessaires, dont 45 aux fins indiquées ci-après : a) fonctionnement en continu des différents points de contrôle de la Maison des Nations Unies; b) capacité de contre-surveillance; c) protection rapprochée du Secrétaire exécutif (proposition déjà formulée aux paragraphes 55 à 59 du document A/63/605; les

besoins restent les mêmes à la suite de l'étude de gestion). Les sept autres postes d'agent local concernent la mise en place des systèmes normalisés de contrôle des accès en 2010-2011 (proposition également formulée dans le document A/63/605).

h) CEPALC – au total, 12 postes d'agent local sont nécessaires, dont 5 sont demandés pour renforcer l'effectif actuel, notamment pour améliorer la sécurité au pavillon de l'entrée sud qui vient d'être construit. Les sept autres postes concernent le fonctionnement des systèmes normalisés de contrôle des accès qui sont désormais en place (proposition formulée dans le document A/63/605).

34.37 En sus de ces postes, une augmentation de 5 135 300 dollars des ressources non affectées à des postes est proposée pour divers objets de dépense : groupes cynophiles, services d'appui en matière d'informatique, voyages, uniformes, armes, mobilier et matériel.

Tableau 34.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Protéger les fonctionnaires, les représentants, les personnalités de passage et les autres visiteurs dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, prévenir les dommages pouvant être occasionnés aux biens de l'ONU, assurer la sûreté et la sécurité des installations et disposer d'un mécanisme adéquat d'intervention d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Garantir des conditions de sécurité et de sûreté au personnel, aux représentants et aux visiteurs au sein des locaux de l'ONU dans les villes sièges et les commissions régionales	a) i) Meilleure application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et les commissions régionales *Mesure des résultats* Pourcentage des normes minimales de sécurité opérationnelle appliqués dans tous les lieux d'affectation 2006-2007 : 87 % 2008-2009 (estimation) : 95 % 2010-2011 (objectif) : 100 % ii) Réduction du nombre d'intrusions dans les locaux de l'ONU *Mesure des résultats* 2006-2007 : 11 intrusions 2008-2009 (estimation) : 5 intrusions 2010-2011 (objectif) : zéro intrusion iii) Réduction du nombre de réclamations liées à la sécurité *Mesure des résultats* 2006-2007: 31 % 2008-2009 (estimation) : 5 % 2010-2011 (objectif) : 5 %

b) Renforcement de la coordination des dispositions en matière de sécurité dans les villes sièges et les commissions régionales	b) Augmentation du nombre d'opérations de protection rapprochée coordonnées dans l'ensemble des villes sièges et des commissions régionales de l'ONU *Mesure des résultats* Nombre d'opérations de protection rapprochée coordonnées 2006-2007: 342 2008-2009 (estimation) : 400 2010-2011 (objectif) : 450
c) Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise au sein des locaux de l'ONU dans les villes sièges et les commissions régionales	c) i) Réalisation du nombre requis d'exercices d'évacuation partielle et totale au sein des locaux de l'ONU dans les villes sièges et les commissions régionales *Mesure des résultats* 2006-2007: sans objet 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : plans d'évacuation mis en place, actualisés et testés dans tous les lieux d'affectation ii) Renforcement de l'efficacité des plans d'urgence et de crise *Mesure des résultats* 2006-2007: sans objet 2008-2009 (estimation) : sans objet 2010-2011 (objectif) : plans d'urgence mis en place, actualisés et testés dans tous les lieux d'affectation

Facteurs externes

34.38 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées, à condition : a) que tous les intéressés appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre les objectifs du programme, notamment en respectant les politiques et les procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations; b) qu'aucun événement imprévu considéré comme un cas de force majeure ne se produise; c) que les représentants, les fonctionnaires et les visiteurs respectent les réglementations en matière de sécurité et de sûreté et de protection contre les incendies.

Produits

34.39 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

a) Services de sécurité liés aux bureaux et aux installations de conférence : filtrage des personnes, des véhicules et des colis qui entrent dans les locaux de l'Organisation ou qui en

sortent; exploitation et gestion du système de cartes d'accès et de plaquettes d'identité; confiscation des cartes d'identité ONU périmées; utilisation de détecteurs d'objets métalliques pour déceler les armes cachées; services de sécurité lors de réunions, de réceptions et de manifestations spéciales; organisation de programmes de formation en matière de sécurité; hissage des drapeaux des États Membres de l'Organisation;

b) Services liés au garage : filtrage des véhicules à l'entrée; inspection des véhicules de livraison; détection d'explosifs dans les véhicules;

c) Services de protection rapprochée : protection des hauts fonctionnaires de l'Organisation et autres personnalités; coordination des déplacements des personnalités avec les services de sécurité et de police du pays hôte;

d) Services spéciaux : enquêtes, contacts avec les services de police du pays hôte; étude des types de criminalité; évaluation des risques de sécurité au niveau local et exécution de programmes de prévention de la criminalité;

e) Cartes et autres documents d'identité ONU : délivrance de cartes d'identité et tenue des dossiers correspondants;

f) Services de sécurité matérielle : réalisation d'audits de sécurité matérielle; gestion d'un système de contrôle des clefs; réparation et entretien de tous les systèmes de fermeture, coffres-forts et systèmes de sécurité électronique (y compris les systèmes d'alarme, de détection des intrusions et de contrôle des accès);

g) Services de détection des explosifs : détection des explosifs aux points d'entrée des véhicules et dans les secteurs où se tiennent des conférences, des réunions et des manifestations spéciales; examen, à l'arrivée, de tout le courrier et de tous les colis;

h) Services d'intervention d'urgence et gestion des crises : gestion d'un centre de contrôle de la sécurité surveillant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tous les systèmes de sécurité; gestion d'un système de commandement en cas d'incident et d'un plan de gestion des crises; intervention en cas d'incident grave dans les bureaux et locaux de l'Organisation au Siège et dans les autres grands lieux d'affectation; mise en place de mesures de détection et de contre-surveillance à proximité de tous les bureaux et locaux de l'ONU; organisation de patrouilles motorisées ou pédestres, selon les besoins; constitution et tenue à jour de registres de personnes à contacter en cas d'urgence; contribution aux différents aspects de la préparation aux situations d'urgence ainsi que de la planification et de l'exécution d'évacuations des installations situées à l'intérieur ou à l'extérieur du complexe; normalisation des procédures de sécurité;

i) Services de sûreté : inspection des locaux de l'ONU, y compris les ascenseurs, les escaliers mécaniques et les machineries, en vue de vérifier que rien ne peut mettre en danger les occupants ou déclencher un incendie; organisation de programmes de formation à l'intention des agents de sécurité, des agents de prévention des incendies, des travailleurs manuels et des guides; coordination et exécution d'exercices d'incendie et d'enquêtes techniques sur la sécurité; établissement de rapports et formulation de recommandations concernant les questions de sûreté; contrôle et inspection du système de détection des incendies et des inondations et organisation d'exercices d'évacuation des locaux de l'ONU; remise d'équipements de protection à des fonctionnaires et à des travailleurs contractuels; inspections sanitaires des cuisines; inspection annuelle de tous les locaux servant à la préparation et au stockage des aliments ainsi qu'aux services de repas pour s'assurer que les normes sanitaires et d'hygiène sont respectées; traitement des réclamations liées à la sécurité;

j) Services d'inspection : inspection des locaux en cas d'alerte à la bombe; interventions en cas d'alerte ou d'urgence de tout type; enquêtes sur les accidents de circulation, les demandes de dédommagement, les accidents mettant en cause des visiteurs ou des fonctionnaires, les cas de maladie concernant des visiteurs, ainsi que les dommages causés à des biens personnels ou appartenant à l'ONU;

k) Services de formation : maintien d'un niveau de formation professionnelle élevé pour le personnel de sécurité en ce qui concerne les fonctions de sécurité de base, et formation interdisciplinaire dans des domaines techniques et spécialisés; fourniture de services d'appui à la formation au Siège et dans les autres grands lieux d'affectation, en collaboration avec la Section de la formation et du perfectionnement, de façon à garantir l'homogénéité des niveaux de formation dans l'ensemble du système.

Tableau 34.18

Ressources nécessaires, sous-programme 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire[a]				
Postes	121 836,7	138 552,6	897	1 125
Autres objets de dépense	25 324,3	30 459,6	–	–
Total partiel	**147 161,0**	**169 012,2**	**897**	**1 125**
Fonds extrabudgétaires	8 272,3	10 317,6	41	41
Total	**155 433,3**	**179 329,8**	**938**	**1 166**

[a] Comprend la part de l'ONU dans le cofinancement des activités du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, soit 5 728 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et 6 117 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

34.40 Le montant de 169 012 200 dollars, en augmentation de 21 851 200 dollars, permettra de financer le maintien de 897 postes, dont la conversion en postes permanents de 113 postes temporaires, et la création de 228 postes supplémentaires, ainsi que les dépenses connexes autres que les dépenses afférentes aux postes à la Division et dans les services de sûreté et de sécurité des grands lieux d'affectation, à l'exclusion de Vienne, ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif précisé plus haut, au tableau 34.17. Le montant de 138 552 600 dollars inscrit au titre des postes, en augmentation de 16 715 900 dollars, correspond à la création des 228 postes supplémentaires (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 16 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 26 postes d'agent des services de sécurité et 181 postes d'agent local), comme il est indiqué plus haut, aux paragraphes 34.27 à 34.36 du présent rapport.

34.41 Le montant de 30 459 600 dollars inscrit au titre des autres objets de dépense, en augmentation de 5 135 300 dollars, permettra de financer les dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires liées aux services de sécurité assurés pendant les périodes de pointe, les voyages des agents chargés de la protection des hauts fonctionnaires, divers services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, et les fournitures et accessoires nécessaires pour répondre à différents besoins opérationnels, ainsi que la part imputable à l'Organisation du coût des activités du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, financée en

vertu de l'accord de partage des coûts avec d'autres organisations ayant des bureaux au Centre international de Vienne (voir plus loin, tableau 34.19 et par. 34.42). L'augmentation de 5 135 300 dollars résulte notamment des facteurs suivants : a) augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages, imputable essentiellement aux services de sécurité à assurer pour le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'Organisation; b) augmentation du coût des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement, imputable principalement à l'accroissement des besoins de plusieurs lieux d'affectation en matière de communications, de contrats de prestation de services et de traitement de données pour renforcer les capacités informatiques des services de sûreté et de sécurité; c) augmentation des dépenses au titre du mobilier et du matériel (achat de véhicules); achat de matériel de contrôle de sécurité et de détection et mise à niveau du matériel existant; d) augmentation des subventions et des montants à verser au titre du partage des coûts à Beyrouth et à Vienne.

Tableau 34.19

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées (budget du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, montants bruts)

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
I. Budget (montants bruts)[a]				
Postes	23 895,0	24 909,0	155	165
Autres objets de dépense	3 050,0	3 779,5	–	–
Total partiel	**26 945,0**	**28 688,5**	**155**	**155**
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total, I	**26 945,0**	**28 688,5**	**155**	**165**
II. Budget ordinaire				
Postes	164 683,8	187 395,3	847	999
Autres objets de dépense	58 762,7	73 692,3	–	–
Total partiel	**223 446,5**	**261 087,6**	**847**	**999**
Fonds extrabudgétaires			–	–
Total, II	**223 446,5**	**261 087,6**	**847**	**999**

[a] La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées s'élève à 5 728 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et à 6 117 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

34.42 Le montant brut estimatif de 28 688 500 dollars permettrait de financer le maintien de 155 postes, dont la conversion en postes permanents de 25 postes temporaires et la création de 10 postes supplémentaires, ainsi que les dépenses autres que les dépenses afférentes aux postes du Service de la sûreté et la sécurité à Vienne. Le montant de 24 909 000 dollars inscrit au titre des postes, en augmentation de 1 014 000 dollars, correspond à la création de 10 postes d'agent des services de sécurité (SS), comme il est indiqué plus haut au paragraphe 34.36 c). Le montant de 3 779 500 dollars inscrit au titre des autres objets de dépense, en augmentation de 729 500 dollars, permettra

de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels divers, l'entretien du matériel spécialisé de sécurité et de bureautique, le nettoyage et la réparation d'uniformes, les communications, les fournitures liées à la sécurité et le remplacement du matériel de sécurité et de sûreté. L'augmentation de 729 500 dollars résulte notamment des facteurs suivants : a) heures supplémentaires et sursalaire de nuit, et autres biens et services tels qu'alimentation, gardiennage en chenil et soins vétérinaires des animaux du Groupe cynophile; b) augmentation de la contribution aux frais d'entretien du matériel de bureau; c) coûts exceptionnels liés au remplacement de matériel obsolète (appareils à rayons X, portiques de détection d'objets métalliques).

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 215 803 200 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 48 894 600 dollars;

b) Activités cofinancées, part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 166 908 600 dollars.

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 215 803 200 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 48 894 600 dollars;

b) Part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 166 908 600 dollars.

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 48 894 600 dollars

34.43 Ce sous-programme relève de la Division des opérations régionales. Par le biais de ses cellules régionales, celle-ci assure la coordination des activités courantes des bureaux régionaux des services de sécurité hors siège, intervient systématiquement en cas d'atteinte à la sécurité survenue sur le terrain, affecte le personnel nécessaire auprès des responsables désignés, enquête sur les circonstances du décès des fonctionnaires victimes d'actes de malveillance, aide à gérer les situations de prise d'otage et prend les mesures qui s'imposent en cas d'arrestation ou de détention de fonctionnaires.

34.44 Les activités de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain continuent d'être régies par les politiques, procédures et programmes élaborés en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Constitué de cadres supérieurs chargés de contrôler la sécurité au sein de leurs entités respectives, le Réseau examine les politiques et les procédures et surveille leur application. Il adresse des recommandations au Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat. En application des décisions du Réseau, la Division :

a) Assure la coordination des questions de sécurité et de sûreté entre les organismes des Nations Unies;

b) Contrôle l'application des politiques arrêtées en matière de sécurité et de sûreté;

c) Élabore des normes de sécurité pour les nouvelles missions, les opérations régulières et les opérations d'urgence;

d) Met en œuvre et évalue les opérations sur le terrain suivant les politiques, normes et procédures en vigueur en matière de sécurité;

e) Facilite et contrôle l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les lieux d'affectation et dans toutes les unités chargées de la sécurité au sein des opérations de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales;

f) Analyse la contribution des pays hôtes à la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière de sécurité;

g) Actualise les consignes et directives relatives à la sécurité et à la sûreté;

h) Se concerte avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour planifier, exécuter et évaluer les programmes de sécurité des missions de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales.

34.45 La Division assure la coordination des activités courantes avec les bureaux hors siège et fournit des directives opérationnelles aux membres des services de sécurité. Elle dégage des ressources en personnel pour faire face aux besoins sur le terrain, prête son appui aux responsables désignés dans les situations d'urgence, fournit au Secrétaire général et à d'autres hauts fonctionnaires des informations à jour sur la sécurité et les menaces et apporte une aide importante en cas de prise d'otage ou d'autres situations de crise. Le personnel de la Division se déplace beaucoup dans les régions où ont lieu des opérations pour prêter une assistance ou effectuer des missions d'évaluation.

34.46 La Division dispose d'une capacité d'évaluation des menaces et des risques créée en application des dispositions visées aux paragraphes 33 à 39 de la section XI de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale. Le modèle de gestion des risques sécuritaires approuvé par le Réseau en 2004 reste le principal outil mis à la disposition de tous les organismes des Nations Unies pour détecter de nouvelles menaces, déterminer quelles sont les zones vulnérables et mettre au point des stratégies et des mesures d'atténuation des risques. Il est devenu un élément essentiel du système de gestion intégrée de la sécurité. Toutefois, il faudra renforcer considérablement les capacités du Groupe de l'analyse des menaces et des risques pour qu'il puisse répondre, au quotidien, aux besoins actuels. En l'état présent des choses, il n'est pas non plus possible de fournir des produits essentiels à l'échelle voulue aux partenaires d'exécution des Nations Unies (organisations non gouvernementales) travaillant dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire.

34.47 L'étude de gestion a permis de recenser un certain nombre de domaines dans lesquels il faudrait renforcer la coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain (composante 1 du sous-programme 2) : analyse des risques et des menaces, gestion des activités sur le terrain et appui à ces activités, déploiement de responsables de la sécurité des services extérieurs, analyse des risques et des menaces sur le terrain et centres des opérations d'information sur la sécurité. Chacun de ces points est développé ci-après.

Analyse des menaces et des risques

34.48 L'actuel Groupe de l'analyse des menaces et des risques relève de la Division des opérations régionales, mais fonctionne comme un dispositif d'alerte rapide : il fournit des analyses à l'ensemble du Département et représente ce dernier dans ses échanges réguliers avec divers interlocuteurs, appartenant ou non au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Dans son rapport, le Groupe indépendant a recommandé de renforcer les capacités du Groupe afin d'élargir son champ d'activité à des domaines autres que la lutte antiterroriste. Il a également

recommandé au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de fournir au Conseil de sécurité des évaluations des risques pour toutes les opérations de maintien de la paix et missions spéciales que le Conseil déciderait de créer.

34.49 À cette fin, il faudra élargir le mandat et les effectifs du Groupe afin qu'il soit à même d'analyser les tendances stratégiques. Si d'importants moyens d'analyse sont mis en place sur le terrain, il faudra veiller à coordonner les résultats obtenus avec les travaux des autres départements et faire en sorte que le Siège suive de près le travail des nouveaux analystes sur le terrain.

34.50 Depuis 2009 et l'ajout d'un poste financé par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Groupe de l'analyse des menaces et des risques est chargé d'élaborer des processus analytiques, en tenant compte des pratiques optimales en la matière, pour prêter appui à tous les organismes des Nations Unies intervenant dans l'évaluation des risques, notamment les missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix et tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Groupe a mis au point un programme de formation qui a démarré en 2007; y ont participé des analystes provenant des cellules d'analyse conjointes des missions relevant du Département des opérations de maintien de la paix et de son centre de situation, des centres des opérations d'information sur la sécurité d'autres missions sur le terrain, des villes sièges ainsi que d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Pour créer des moyens d'analyse supplémentaires sur le terrain, le Groupe sera amené à poursuivre la mise au point et la normalisation des processus d'analyse et d'évaluation et à former de plus en plus de personnel.

34.51 Le Groupe doit être en mesure d'élargir son champ d'action et de procéder à l'analyse des tendances à l'intention des chefs des services de sécurité des missions hors siège, ainsi que des bureaux extérieurs et des autres départements de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et faire en sorte que les chefs des services de sécurité, dans tous les lieux d'affectation, puissent prendre des décisions éclairées en vue d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire dans un environnement où les ressources sont limitées. Le Groupe devra donc concentrer ses efforts non seulement sur les évaluations ciblées, mais aussi sur l'analyse stratégique, notamment la collecte de l'information auprès des spécialistes de la sécurité de tous les lieux d'affectations. Cette uniformisation du processus de détection des menaces et d'analyse des risques passe essentiellement par la rationalisation des méthodes d'analyse à l'échelle mondiale, notamment la mise en place d'un système global de collecte de l'information qu'il faudra gérer en continu, la coordination des mécanismes de distribution et la garantie de l'homogénéité du contenu des produits et de la ponctualité de leur distribution.

34.52 En conséquence, pour augmenter la capacité d'analyse au Siège, il est proposé de créer cinq postes P-4, auxquels seraient associés deux nouveaux postes d'agent des services généraux (Autres classes). Il est également proposé de redéployer de la composante 2 (appui aux bureaux extérieurs) à la composante 1 du sous-programme un poste P-2, dont le titulaire serait chargé de condenser et de normaliser les rapports analytiques du Groupe. Grâce à ces ressources supplémentaires, le Groupe pourra élargir son champ d'action à des domaines autres que la lutte antiterroriste, en application d'une des principales recommandations du rapport du Groupe indépendant.

Gestion des activités sur le terrain et appui à ces activités

34.53 Il incombe à la Division des opérations régionales de fournir un appui technique et analytique aux activités hors siège du Département. Le personnel du Siège est réparti entre cinq bureaux régionaux dont les fonctions sont les suivantes :

a) Se concerter quotidiennement avec les services de sécurité hors siège et les responsables désignés sur toutes les questions touchant à la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge, ainsi que des installations et du matériel;

b) Étudier et valider les évaluations des risques en matière de sécurité, les plans de sécurité, les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile;

c) Analyser les menaces et les risques à l'échelon régional;

d) Diffuser régulièrement des informations concernant les évaluations des menaces et des risques dans l'ensemble des entités du dispositif de sécurité de l'ONU;

e) Examiner les phases du plan de sécurité partout où ont lieu des opérations des Nations Unies;

f) Se concerter avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour planifier, exécuter et évaluer les programmes de sûreté et de sécurité des missions de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales;

g) Exploiter un centre de communications en continu;

h) Intervenir en cas de crise, fournir une assistance technique et des services de gestion en cas de prise d'otage et prêter un appui dans tous les cas d'atteinte à la sécurité sur le terrain;

i) Déployer des ressources supplémentaires sur le terrain, si nécessaire, en cas de crise ou d'urgence.

34.54 Lors de l'examen de ses opérations, la Division s'est penchée sur l'idée d'une cellule régionale introduite en 2002 par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Initialement, il s'agissait d'assurer la coordination avec les représentants des services de sécurité hors siège et les responsables désignés sur toutes les questions touchant à la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge, ainsi que des installations et du matériel. Le concept de départ reste pertinent et s'est avéré d'une grande efficacité. Toutefois, depuis 2002, l'éventail des services fournis aux opérations sur le terrain par cette équipe restreinte ne permet plus de répondre aux besoins du fait de l'adoption de l'organisation générale des responsabilités, de la multiplication des activités hors siège du Département, de l'élargissement des mandats ainsi que de la nécessité de réagir rapidement et de répondre à des exigences croissantes quant à la qualité des services fournis. Les limites de la cellule se sont manifestées avec d'autant plus d'acuité que les dangers qui pesaient sur l'Organisation se sont multipliés de manière exponentielle dans toutes les régions du monde.

34.55 Les officiers traitants sont affectés à l'une des cinq régions puis se voient confier la responsabilité d'une sous-région. Chaque sous-région comprend 5 à 10 pays, dont 1 ou 2 au moins présentant des risques élevés. L'appui aux missions, la gestion des crises et les autres tâches qui leur sont confiés alourdissent la charge de travail des officiers traitants, ce qui risque d'accroître la marge d'erreur et les délais de réaction. Il n'est pas rare qu'un officier traitant ait jusqu'à 15 pays sous sa responsabilité, dont plusieurs à haut risque. Après l'afflux de demandes qui a suivi les attentats perpétrés contre les bureaux des Nations Unies en Iraq, en Algérie et en Somalie, il est devenu évident que pour permettre aux officiers traitants d'assumer leurs responsabilités, leur confier une charge de travail devait être raisonnable. De toute évidence, ce n'est pas le cas actuellement. Il est donc nécessaire de renforcer les moyens des cellules régionales au Siège. À cette fin, il est proposé de créer à la Division 10 postes d'officier traitant (5 P-4 et 5 P-3) et de reclasser de P-5 à D-1 le poste de l'adjoint du directeur de la Division pour assurer la coordination et la supervision voulues des cellules régionales et seconder le Directeur pour ce qui est de la gestion stratégique des opérations régionales, aussi bien au Siège que sur le terrain.

Déploiement d'un plus grand nombre de responsables de la sécurité des services extérieurs

34.56 Après l'attentat perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger, le Département a réalisé une étude de la vulnérabilité des Nations Unies au niveau mondial. Quinze sites dans lesquels opère l'Organisation ont été jugés vulnérables, dans l'état actuel des mesures de sécurité en place. Dans son rapport sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/63/605), le Secrétaire général a proposé de créer 58 postes mais, compte tenu des résultats de l'étude de gestion, il est maintenant proposé d'en créer 61 (4 P-5, 11 P-4, 17 P-3 et 29 postes d'agent local).

34.57 Il faudrait créer quatre postes P-5 au Chili, en Éthiopie, au Kenya et en Thaïlande, sur le modèle du Liban, de sorte que les chefs des sections de la sûreté et de la sécurité des commissions régionales et les conseillers adjoints pour les questions de sécurité travaillent sous la direction du conseiller en chef pour la sécurité du pays considéré. À l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne, les chefs des sections de la sécurité et de la sûreté (P-5) exercent les fonctions de conseiller en chef pour la sécurité. Au Chili, en Éthiopie et en Thaïlande, le chef de la sécurité et de la sûreté de la commission régionale – le plus haut responsable de la sécurité – occupe un poste P-4.

34.58 Les bureaux du Chili, d'Éthiopie, du Kenya et de Thaïlande organisent toute l'année des conférences et des manifestations de haut niveau (avec la participation de chefs d'État et de ministres), reçoivent le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale et servent de cadre à des réunions régionales et internationales très médiatisées. Ces pays servent aussi de centres régionaux pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui ont tous des activités nationales et régionales. Les niveaux de risque dans ces quatre pays sont élevés, qu'il s'agisse de menaces mondiales ou de risques de catastrophe naturelle ou causée par l'homme, car ces dangers concernent un grand nombre des personnes dont le système de gestion de la sécurité doit assurer la sécurité. Dans ces villes sièges ou centres régionaux, le plus haut fonctionnaire de l'Organisation est le Secrétaire général adjoint, qui remplit aussi les fonctions de responsable désigné pour les questions de sécurité. Au Chili, en Éthiopie et en Thaïlande, la création d'un poste de conseiller en chef pour la sécurité à la classe P-5 permettrait de prendre en compte les responsabilités à assumer et le niveau auquel il doit en être rendu compte.

Évaluation des menaces et des risques sur le terrain

34.59 L'évaluation des risques est la condition fondamentale d'une bonne gestion du dispositif de sécurité dans chaque lieu d'affectation. Elle permet de déterminer les mesures à prendre pour réduire ces risques.

34.60 Le Groupe indépendant a constaté que le Groupe de l'analyse des menaces et des risques ne disposait pas de ressources suffisantes pour procéder à des évaluations de façon continue (il compte actuellement cinq administrateurs au Siège et n'a pas de ressources spéciales sur le terrain). Il a donc recommandé la création de postes d'analyste en matière de sécurité dans les lieux d'affectation à haut risque.

34.61 L'analyste donne des avis au conseiller ou conseiller en chef pour la sécurité sur les menaces auxquelles sont exposés les organismes des Nations Unies. Les analystes reçoivent une formation spéciale qui leur permet de procéder à l'évaluation qualitative et quantitative des risques à partir des informations recueillies dans les pays considérés. Leur travail consiste essentiellement à dégager les tendances susceptibles d'avoir des incidences sur les activités humanitaires et les activités de développement des organismes des Nations Unies. Cette analyse est prise en compte dans l'évaluation des risques, qui détermine à son tour le choix des mesures de réduction des

risques. Les responsables désignés, les membres des équipes de gestion de la sécurité et les directeurs de programme s'appuient beaucoup sur les évaluations du conseiller ou conseiller en chef pour la sécurité pour prendre des décisions sur les activités de programme dans le contexte de la sécurité du personnel. Les pays où l'on n'effectue pas ce type d'évaluation sont en général des pays à risque plus faible ou des pays où les pouvoirs publics sont en mesure de communiquer des analyses fiables.

34.62 Il est nécessaire de renforcer les capacités d'analyse sur le terrain et, pour faciliter le déploiement d'analystes dans les lieux d'affectation à haut risque, il est prévu de créer 13 postes hors Siège (7 P-4 et 6 P-3). Cela représente 16 postes de moins que ce qu'avait proposé initialement le Secrétaire général dans son rapport, car on juge actuellement plus utile de créer des postes correspondant à d'autres fonctions, par exemple aux centres des opérations d'information sur la sécurité, et des postes de responsable de la sécurité des services extérieurs.

Centres des opérations d'information sur la sécurité

34.63 Le rôle des centres des opérations d'information sur la sécurité est d'informer afin de réduire les risques pour l'exécution des programmes et de mieux assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU. Leurs deux fonctions principales consistent à signaler les atteintes à la sécurité et tenir les équipes de pays des Nations Unies informées de la situation, et à fournir aux conseillers en chef pour la sécurité des analyses sur la situation présente et à prévoir, afin que le responsable désigné et l'équipe de gestion de la sécurité puissent disposer d'avis fiables. Ces centres fonctionnent sans interruption et disposent du personnel et du matériel nécessaires pour assurer des fonctions annexes : établissement de rapports périodiques sur la sécurité, analyse des tendances à l'intention du Département, annonces au personnel, aux partenaires d'exécution et aux organisations non gouvernementales sur les questions de sécurité et liaison avec le pays hôte et les missions des États Membres sur les questions d'information ayant une incidence sur la sécurité du personnel ou des locaux des Nations Unies et sur l'exécution des programmes. Les centres font également office de cellules de crise dans les situations d'urgence. Ils élaborent des plans d'urgence sur la base des tendances observées en matière de sécurité, contrôlent par sondages le niveau d'alerte du personnel déployé et supervisent ou dirigent les opérations du système de communications d'urgence.

34.64 Les centres des opérations d'information sur la sécurité ajoutent une dimension qualitative à l'exécution des programmes du fait qu'ils disposent des ressources humaines et techniques nécessaires pour réaliser des analyses de situation détaillées, dégager les tendances, dresser des plans d'urgence et coordonner les interventions en cas d'urgence. Ces tâches dépassent largement les capacités d'un conseiller en chef pour la sécurité ne disposant pas de telles ressources dans un lieu d'affectation complexe. Les centres des opérations d'information sur la sécurité sont nécessaires dans les pays à haut risque, où il faut continuellement disposer d'avis précis en matière de sécurité pour faire face à la complexité des opérations des Nations Unies. Ils partageront les locaux d'autres structures du Département de la sûreté et de la sécurité installées dans ces pays. Dans l'immédiat, il faudrait créer cinq centres de dimension nationale : deux dans la région de l'Asie et du Pacifique, deux en Afrique de l'Est et un au Moyen-Orient. Chaque centre serait doté de sept postes P-4 (analystes et responsables des opérations) soit un total de 35 postes. Dans son rapport (A/63/605), le Secrétaire général ne proposait d'en créer que 25, mais l'étude de gestion a permis de conclure qu'il fallait renforcer les effectifs des centres.

34.65 Outre la création de 127 postes recommandée dans l'étude, un crédit de 11 718 100 dollars sera nécessaire pour couvrir divers objets de dépense (voyages, location de bureaux, traitement des données et communications) et des dépenses non renouvelables (réparation et achat de mobilier et de matériel) liés aux nouveaux postes.

Tableau 34.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la protection des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à charge, ainsi que des installations dans tous les lieux d'affectation

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à charge	a) i) Assurer un certain pourcentage d'évaluations actualisées des risques nationaux en matière de sécurité, en coopération avec les autorités nationales des pays hôtes *Mesure des résultats* 2006-2007 : 94 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 % ii) Meilleure application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les lieux d'affectation *Mesure des résultats* 2006-2007 : n.c. 2008-2009 (estimation) : 80 % 2010-2011 (objectif) : 85 %
b) Intervention rapide en cas d'atteinte à la sécurité	b) i) Achèvement et mise à l'essai de tous les plans d'urgence à l'échelle des pays et de ceux du Département de la sûreté et de la sécurité *Mesure des résultats* 2006-2007 : n.c. 2008-2009 (estimation) : 100 % des plans de sécurité achevés à l'échelle des pays 2010-2011 (objectif) : 100 % des plans de sécurité achevés à l'échelle des pays *Mesure des résultats* 2006-2007 : 75 % des plans de sécurité mis à l'essai à l'échelle des pays 2008-2009 (estimation) : 90 % des plans de sécurité mis à l'essai à l'échelle des pays 2010-2011 (objectif) : 95 % des plans de sécurité mis à l'essai à l'échelle des pays ii) Augmentation du nombre de responsables de la sécurité des services extérieurs qu'il est possible d'affecter ou de réaffecter dans un délai de 24 heures

	Mesure des résultats 2006-2007 : 10 responsables de la sécurité (pour 90 jours maximum) 2008-2009 (estimation) : 20 responsables de la sécurité (pour 90 jours maximum) 2010-2011 (objectif) : 25 responsables de la sécurité (pour 90 jours maximum)
	iii) Notification rapide des atteintes graves à la sécurité des Nations Unies dans la région Mesure des résultats *Mesure des résultats* 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 8 heures 2010-2011 (objectif) : 6 heures
c) Perfectionnement du système de gestion de la sécurité	c) i) Renforcement des partenariats avec les pays hôtes en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel, des installations et des équipements des Nations Unies *Mesure des résultats* 2006-2007 : n.c. 2008-2009 (estimation) : 95 % 2010-2011 (objectif) : 98 %
	ii) Renforcement de l'appui apporté en dehors des capitales par les conseillers pour les questions de sécurité et les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain *Mesure des résultats* 2006-2007 : n.c. 2008-2009 (estimation) : 25 % du temps passé en dehors des capitales 2010-2011 (objectif) : 25 % du temps passé en dehors des capitales

Facteurs externes

34.66 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;

b) L'éventuel engagement d'urgence de dépenses à la suite de catastrophes survenues dans des pays, d'attentats terroristes perpétrés contre des installations ou des membres du personnel des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'impose pas une réaffectation importante des ressources;

c) Toutes les parties prenantes, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre l'objectif du programme, notamment en appliquant les politiques et les procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations.

Produits

34.67 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

a) Examen et mise à jour annuels de l'analyse des menaces et des risques et du plan de sécurité de chaque pays;

b) Missions d'assistance à la sécurité dans les lieux d'affectation;

c) Exploitation en continu du centre de communications de manière à assurer partout dans le monde la liaison avec les spécialistes de la sécurité en poste au Département, une remontée rapide de l'information et les communications essentielles en situation de crise;

d) Mise à jour et révision périodique des instructions opérationnelles concernant la sécurité sur le terrain;

e) Participation à des ateliers régionaux sur les questions de sécurité et de sûreté; réunions et séminaires annuels sur le système de gestion de la sécurité, les pratiques de référence, la gestion du stress traumatique et la formation dans ce domaine, et inspections de conformité;

f) Examen des procédures qui régissent, au niveau des pays, la sécurité générale des bureaux, notamment les risques et les exercices d'incendie, la sécurité concernant les véhicules et les procédures d'évacuation des locaux, organisation de stages de formation à la sécurité et mise en application de pratiques de référence en matière de sécurité.

Tableau 34.21

Ressources nécessaires, sous-programme 2, composante 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	40 508,3	48 894,6	–	–
Total partiel	**40 508,3**	**48 894,6**	**–**	**–**
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	**40 508,3**	**48 894,6**	**–**	**–**

34.68 Le montant de 48 894 600 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 8 386 300 dollars, servira uniquement à financer la part imputable à l'ONU des activités cofinancées de la composante 1 du sous-programme, à savoir : a) les dépenses de la Division des opérations régionales à New York; b) le coût des dispositifs de sécurité sur le terrain; c) le coût de la police d'assurance contre les actes de violence contractée pour couvrir le personnel des services extérieurs. L'augmentation des ressources au titre du budget ordinaire résulte de l'augmentation du montant brut affecté aux activités sur le terrain pour la composante 1 de ce sous-programme. On trouvera des précisions à ce sujet au tableau 34.22 et aux paragraphes 34.69 et 34.70 ci-après.

Tableau 34.22

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées, sous-programme 2, composante 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire (montants bruts)[a]				
Postes	132 058,7	151 782,3	662	789
Autres objets de dépense	52 302,8	64 020,9	–	–
Total partiel	**184 361,5**	**215 803,2**	**662**	**789**
Fonds extrabudgétaires	4 886,6	5 697,6	13	13
Total	**189 248,1**	**221 500,8**	**675**	**802**

[a] La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées pour la composante 1 du sous-programme 2 s'élève à 40 508 300 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et à 48 894 600 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

34.69 Le montant brut de 215 803 200 dollars, qui fait apparaitre une augmentation de 31 441 700 dollars, permettra, d'une part, de continuer à financer 662 postes, de créer les 125 postes supplémentaires demandés, de reclasser un poste de P-5 à D-1 et de redéployer un poste P-2 de la composante 2 à la composante 1 et, d'autre part, de couvrir les autres objets de dépense de la Division, au Siège et dans les bureaux extérieurs, afin de réaliser l'objectif du sous-programme décrit au tableau 34.20. Le montant de 151 782 300 dollars prévu pour financer les postes fait apparaître une augmentation de 19 723 600 dollars représentant le coût de la création de 125 postes (3 P-5, 63 P-4, 28 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 29 postes d'agent local), du reclassement d'un poste de P-5 à D-1 et du redéploiement d'un poste P-2 de la composante 2, comme expliqué plus haut, aux paragraphes 34.48 à 34.64.

34.70 Le montant de 64 020 900 dollars prévu pour financer les autres objets de dépense, qui fait apparaître une augmentation de 11 718 100 dollars, couvrira les dépenses suivantes : heures supplémentaires; déplacements des officiers traitants sur le terrain et déplacements des responsables de la sécurité des bureaux extérieurs qui se rendent au Siège pour des consultations ou des stages de formation; services contractuels d'appui administratif fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le terrain; frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs, notamment frais de location et d'entretien des locaux, frais d'entretien des véhicules et du matériel de sécurité, de communication et de bureau, communications, achat de fournitures diverses destinées aux bureaux extérieurs et remplacement de matériel de bureautique et de sécurité ainsi que de véhicules des bureaux extérieurs; il comprend en outre le coût estimatif de la police mondiale d'assurance contre les actes de violence perpétrés à l'encontre du personnel des bureaux extérieurs. L'augmentation nette de 11 718 100 dollars résulte de l'effet conjugué des facteurs suivants : a) augmentation de la prime d'assurance contre les actes de violence (1 267 100 dollars); b) augmentation du nombre de déplacements en raison des voyages effectués par les titulaires des nouveaux postes sur le terrain ou pour se rendre au Siège (1,6 million de dollars); c) augmentation des frais généraux de fonctionnement (6 972 200 dollars) couvrant la location de locaux, de mobilier et de matériel ainsi que le traitement des données et les communications pour les nouveaux postes; et d) augmentation des dépenses au titre des fournitures et accessoires ainsi que du mobilier et du matériel du fait de la création de nouveaux postes (1 878 800 dollars).

Composante 2
Appui aux bureaux extérieurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 23 036 100 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 10 900 900 dollars

b) Activités cofinancées, part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 12 135 200 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 15 333 700 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 3 198 500

b) Part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 12 135 200 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 10 900 900 dollars

34.71 La composante 2 relève du Service de l'appui aux bureaux extérieurs et consistera principalement à créer les conditions propres à atténuer les incidents liés à la sécurité : a) en mettant en place des plans, des capacités et des procédures d'intervention en cas de crise; b) en élaborant, à partir des normes de formation à la sécurité et de gestion du stress traumatique, un programme cohérent de formation pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; c) en organisant des ateliers et séminaires régionaux sur les questions de sécurité, y compris la gestion du stress; d) en élaborant du matériel de formation et en l'actualisant, compte tenu des besoins de chaque sexe; et e) en fournissant des services de soutien psychologique au personnel ayant subi un stress traumatique, selon les besoins.

34.72 Le Service est composé des éléments suivants :

a) La Section de la formation et du perfectionnement, chargée de gérer la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies; de fixer des objectifs en matière de formation, d'établir des normes et d'élaborer des programmes pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies tels que les définit l'Organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité de ces organismes; d'évaluer les qualifications requises et de recenser les besoins en matière de formation à la gestion de la sécurité; de fournir une formation conforme à la stratégie de formation adoptée pour la gestion de la sécurité à l'échelle du système; enfin, d'évaluer et de valider les programmes de formation à la sécurité à l'aune des normes et des politiques établies, ainsi que de veiller à ce qu'ils restent valables pour répondre aux besoins du système de gestion de la sécurité;

b) Le Groupe de gestion du stress traumatique, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique globale des Nations Unies en matière de gestion du stress traumatique; d'assurer la coordination entre les organismes des Nations Unies dans ce domaine; de mettre rapidement en place des mesures adaptées en réponse à des incidents critiques, ainsi que de fournir une formation en matière de gestion du stress traumatique aux fonctionnaires affectés à la gestion du système de sécurité;

c) La Section de la gestion de l'information, chargée de la gestion des systèmes diffusant des informations relatives à la sécurité auprès des différentes parties concernées, des

fonctionnaires de l'ONU aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. L'information, qui doit être à la disposition de l'ensemble des organismes des Nations Unies en continu, comporte des données cruciales sur les fonctionnaires et les personnes à leur charge, ce qui est essentiel pour la planification et la gestion d'une évacuation, le suivi des déplacements du personnel, la gestion des incidents faisant un nombre élevé de victimes et l'encadrement des mouvements du personnel dans les zones à hauts risques;

d) Le Groupe de la gestion des situations de crise, chargé de fournir des moyens intersectoriels, à l'échelle du système, pour la mise en place coordonnée de plans, de capacités et de procédures d'intervention en cas de crise. Il est au cœur de la préparation aux situations de crise et aux imprévus, et fait appel aux organismes des Nations Unies, selon les besoins, pour la mise en place de moyens de gestion des crises et la coordination de l'établissement de procédures, de règles et d'accords.

34.73 Dans le cadre de l'étude de gestion, chaque section a passé en revue ses atouts et ses faiblesses quant à l'efficience de ses prestations de services. Dans plusieurs cas, on a jugé utile de poursuivre les efforts ayant trait à la fourniture de services techniques spécifiques à partir de centres plus proches des usagers. Compte tenu des coûts qu'entraînerait la création de centres régionaux pleinement opérationnels, il a été proposé de lancer un projet pilote à Nairobi, pour mettre à la disposition de l'Afrique et, dans des cas d'urgence, du Moyen-Orient, des ressources en matière de conseil, de formation, de conformité réglementaire et d'investigations. Nairobi étant aisément accessible à partir de nombreux lieux d'affectation où ces services sont très demandés, son choix géographique allait de soi pour expérimenter de nouvelles méthodes favorisant l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des coûts. Le Département de la sûreté et de la sécurité au Siège continuera à administrer ces services et à assurer les responsabilités en découlant. Le projet pilote fera l'objet d'une évaluation tout au long du prochain exercice biennal, notamment en ce qui concerne les enseignements à retenir et, s'il s'avère viable, le Département présentera une proposition relative à la création de services techniques dans d'autres centres régionaux à partir de l'exercice biennal 2012-2013. Les besoins concernant le projet pilote sont décrits ci-après.

Groupe de gestion du stress traumatique

34.74 Le Groupe assure une gamme de services (avis, orientation, conseil, évaluation, prestation de services, coordination) sur des questions relatives au facteur humain dans la gestion des situations d'urgence, la préparation à leur gestion et d'autres mesures préventives destinées à renforcer la capacité de résistance ainsi qu'à traiter les besoins psychosociaux des fonctionnaires et des personnes à leur charge. Par là même, son action relève directement du devoir de protection du Département à l'égard du personnel des Nations Unies, au Siège comme sur le terrain.

34.75 Le Groupe a dû faire face à un certain nombre de difficultés et de contraintes, principalement liées à la forte demande dont ses ressources limitées ont été l'objet. L'étude en cours a révélé que ses conseillers passaient plus de 54 % de leur temps à répondre à des crises et 30 % à effectuer des missions d'évaluation des besoins. Ils consacraient 15 % de leur temps seulement à des activités de coordination, de prévention et de gestion, ce qui entraînait de très lourdes charges quant aux déplacements. De ce fait, le Groupe n'a pas été en mesure d'assumer toutes ses fonctions stratégiques en ce qui concerne le programme de prévention et de gestion du stress traumatique, l'élaboration de politiques s'appuyant sur les enseignements recueillis ainsi que la conception et la mise à jour du matériel pédagogique et didactique; il n'a pu exécuter qu'un seul élément de recherche important pour la mise au point de stratégies et de méthodes techniques.

34.76 L'accroissement des besoins en matière d'accompagnement psychologique ne permet pas au Groupe de continuer à fonctionner avec seulement cinq conseillers au Siège tout en étant responsable de l'exécution de son mandat dans le monde entier. Les différents organismes, fonds et

programmes sont manifestement demandeurs d'un plus grand soutien de sa part, comme en témoignent les observations du Groupe indépendant, qui a considéré qu'il s'agissait là de services hautement appréciés pour lesquels il existait une demande croissante et que les personnes chargées de la gestion de ces prestations au Département et dans les organismes devraient examiner avec soin la nécessité d'élargir ce service. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a par la suite avalisé la recommandation tendant à ce que le nombre de conseillers en gestion du stress soit augmenté.

34.77 La mise en place de moyens, au niveau des pays, pour le soutien antistress exigera une démarche en deux temps : la mise au point de programmes de formation et de mécanismes de définition des orientations et de coordination pour le personnel sur le terrain, ainsi que l'affectation, sur le terrain, de spécialistes du soutien antistress. C'est ainsi que sera mise sur pied, à Nairobi, à titre expérimental, une équipe d'appui technique comprenant des spécialistes du soutien antistress, pour répondre aux besoins des fonctionnaires en poste en Afrique, l'idée étant d'étendre le projet à d'autres régions au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Il est proposé de créer pour ce projet pilote, quatre postes P-4 de conseillers antistress, au titre du budget d'appui aux bureaux extérieurs cofinancés.

Section de la formation et du perfectionnement

34.78 La Section a été créée en 2005 en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Elle est chargée d'assurer la formation de trois groupes cibles en matière de sécurité :

a) Responsables de la sécurité (responsables désignés, équipes de coordination du dispositif de sécurité);

b) Agents de sécurité au Siège et dans les lieux d'affectation hors siège;

c) Le personnel de l'ONU dans son ensemble.

34.79 La Section est chargée des activités suivantes :

a) Uniformiser la teneur de toutes les formations en matière de sécurité;

b) Assurer la composition et la conception de cours, à partir d'une analyse des besoins professionnels et de formation, et faire en sorte que les règles applicables aux formations soient cohérentes tant au niveau central que dans les différents pays;

c) Mettre en place des équipes de formation mobiles qui effectueront des exercices de gestion d'incidents graves dans les lieux à risque élevé afin de former les acteurs concernés quant aux procédures à suivre après un sinistre, ou en cas de prise d'otages, d'incendie ou d'évacuation;

d) Organiser un programme d'orientation pour les agents de sécurité terrain nouvellement engagés;

e) Mettre en place des programmes spécifiques destinés aux conseillers en chef pour la sécurité et aux conseillers pour les questions de sécurité à l'échelle des pays;

f) Assurer la formation en matière de sécurité pour les missions du Département des opérations de maintien de la paix;

g) Assurer la formation en matière de protection du personnel;

h) Assurer la formation à d'autres techniques spécialisées;

i) Collaborer étroitement avec les organismes, fonds et programmes qui disposent de capacités en la matière et fourniront des orientations pour la mise au point des formations en matière de sécurité.

34.80 Pour réaliser ses objectifs fondamentaux, en tenant compte des recommandations du Bureau des services de contrôle interne, du Groupe indépendant et du Comité directeur du Comité de haut niveau sur la gestion et pour mieux répondre aux besoins, présents et futurs, en formation dans le domaine de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, il est proposé que la Section se dote, au Siège, d'un dispositif réduit de formation pour dispenser des services de base et, à titre expérimental, que soit établie à Nairobi une équipe régionale d'appui technique pour mettre les formations spécialisées destinées au personnel sur le terrain à meilleure portée de leurs utilisateurs. Six postes devraient être créés pour l'équipe régionale de Nairobi. Elle serait composée de trois fonctionnaires P-4 et d'un P-3, plus deux agents des services généraux (agents locaux) pour les services d'appui correspondants. Par ailleurs, un fonctionnaire P-2 du Siège a été redéployé au Groupe de l'analyse des menaces et des risques (composante 1). Pour permettre au Groupe de continuer à s'acquitter des activités plus complexes assumées par le fonctionnaire P-2, il est proposé que les fonctions de l'un des deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) soient reclassées à la première classe.

Unité administrative chargée de la gestion des risques aériens

34.81 À l'intérieur du système des Nations Unies, il n'existe pas d'organisation qui s'occupe, dans son ensemble, de la gestion des risques aériens sous l'angle des voyages du personnel. Des compétences existent certes en matière de sécurité aérienne au Département de l'appui aux missions, au Programme alimentaire mondial (PAM) et à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), mais elles ne concernent, respectivement, que les vols affrétés pour des périodes de longue et de courte durée et les systèmes juridiques. Au cours des dernières années, à la suite d'accidents qui ont coûté la vie à des fonctionnaires ayant emprunté des vols commerciaux, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a demandé au Département de la sûreté et de la sécurité de mettre au point une méthode permettant d'évaluer comparativement le degré de sécurité offert par les différents exploitants de lignes aériennes. Le Département ne disposant pas de spécialistes de la sécurité aérienne, il s'est abonné à une base de données privée sur la sécurité. La charge d'accéder à cette base de données, pour répondre aux demandes d'information émanant des équipes de pays des Nations Unies, a été confiée à un fonctionnaire du Département qui avait précédemment exercé, à l'extérieur, des fonctions faisant appel à des compétences en matière de transport aérien. Au cours des dernières années, la demande de telles analyses a connu une croissance exponentielle du fait que les équipes de pays ne recherchent pas seulement des renseignements sur le degré de sécurité offert par toutes les compagnies desservant une région, mais également des conseils concernant le type d'appareils utilisés sur un itinéraire précis, ou des cellules d'avion particulières. La base de données privée ne fournit d'indications sur aucun de ces deux sujets.

34.82 Cette question a été évoquée lors de la réunion, en 2008, du Groupe consultatif technique sur le transport aérien, composé de spécialistes de la sécurité aérienne de l'OACI, du PAM et du Département de l'appui aux missions. Le Groupe consultatif a recommandé la création, au Département de la sûreté et de la sécurité, d'un bureau du contrôle des risques aériens chargé d'assumer cette fonction critique de coordination, ce qui rejoignait les recommandations du Groupe indépendant. En conséquence, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a recommandé, lors de sa réunion tenue à Lyon du 28 au 30 juillet 2008, la création d'un bureau du contrôle des risques aériens au Département de la sûreté et de la sécurité. Cette recommandation a été reprise par le Groupe de travail des opérations du Comité directeur du Comité de haut niveau sur la gestion, afin d'adopter une approche globale de la gestion des risques

aériens pour l'ensemble du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le Conseil des chefs de secrétariat a décidé que le Comité de haut niveau sur la gestion poursuivrait l'élaboration d'un projet global de gestion de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, que le Conseil examinerait à sa session de printemps de 2009. Dans l'intervalle, tous besoins de financement immédiats seraient assurés dans le contexte des structures existantes.

34.83 Le bureau du contrôle des risques aériens assumerait une fonction de coordination en exploitant les différentes connaissances techniques déjà disponibles à l'OACI, au Département de l'appui aux missions et au PAM, ainsi que les bases de données techniques privées et industrielles. En outre, il serait chargé, en prenant les normes aéronautiques des Nations Unies comme base, de mettre en place et de tenir à jour une liste récapitulative normalisée et de déterminer les critères dont l'observation serait susceptible de poser des problèmes aux compagnies aériennes, de créer des procédures normalisées et une liste de pointage pour le passage de marchés avec les compagnies aériennes et, dans les cas où il est spécifiquement fait appel à des titulaires du certificat de transporteur aérien, de coordonner le recours à des spécialistes de l'évaluation en matière de sécurité de l'OACI, du Bureau de la coopération technique (Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité, COSCAP), du Département de l'appui aux missions et du PAM.

34.84 La précédente proposition concernant trois spécialistes des transports aériens pour le Département (voir le document A/63/605) a été examinée dans le cadre de l'étude de la gestion. Il est maintenant proposé que la coordination à l'échelle du système soit assurée au Département par un fonctionnaire de la classe P-4 et que les tâches techniques soient sous-traitées à l'OACI, vu ses compétences en la matière. Les dépenses de sous-traitance sont estimées à 866 400 dollars qu'il est proposé d'imputer au budget des activités cofinancées.

Groupe de l'appui à la gestion des crises

34.85 Un département central moderne chargé de la sécurité doit être en mesure d'intervenir de manière adéquate dans la gestion des crises et de faire en sorte que l'infrastructure, les consignes et la formation nécessaires soient en place avant que n'éclatent des incidents, pour que le système de gestion de la sécurité puisse réagir de façon cohérente, en faisant porter le maximum d'efforts sur les incidents eux-mêmes plutôt que de gaspiller son énergie à déterminer les responsabilités et les procédures.

34.86 Le Groupe de l'appui à la gestion des crises est chargé de coordonner la mise en place des procédures, politiques et accords ainsi que d'étoffer le centre des transmissions existant et le centre de coordination des réponses aux crises (lorsqu'il est activé) de la Division des opérations régionales. Il constitue la principale ressource stratégique pour assurer l'uniformisation et l'application d'une stratégie normalisée concernant la gestion des crises et la continuité des opérations au niveau de l'infrastructure de la gestion du dispositif de sécurité dans son ensemble, et en particulier dans les villes sièges et les bureaux hors siège.

34.87 Compte tenu des besoins du Département et de l'expérience acquise à l'issue de la première année de fonctionnement du Groupe, il est proposé de réorganiser ses activités autour de trois grandes fonctions :

a) Orientations et appui technique à fournir au Siège et aux bureaux extérieurs, appui à la cellule de gestion des crises et à l'équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise et conseils techniques à fournir au Secrétaire général adjoint pour la gestion de crises, quelles qu'elles soient;

b) Normalisation, au Département, de la planification et des procédures ayant trait à la gestion des crises et à la continuité des opérations, coordination avec les partenaires des Nations

Unies et autres partenaires extérieurs pour la gestion des crises, mise au point et application du dispositif de gestion des crises avec les partenaires concernés, et recherches concernant les pratiques et méthodes optimales;

c) Coordination des activités de formation à la gestion des crises, grâce à la mise au point et à la bonne articulation d'une stratégie dans ce domaine.

34.88 Les effectifs existants ne permettent pas au Groupe de s'acquitter de l'ensemble de ces fonctions. Ils sont actuellement mobilisés en totalité par les tâches relatives à la continuité des opérations et par les fonctions de secrétariat à assurer à la cellule de gestion des crises et à l'équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise. En outre, le soutien que le Groupe apporte au fonctionnement du Centre de coordination des crises s'est traduit par une nouvelle diminution des ressources, déjà limitées, à consacrer à ses activités dans d'autres domaines liés à la gestion des crises. Entre 2007 et 2008, le Centre de coordination des crises a vu le nombre de journées d'intervention augmenter dans une proportion de 660 %. Qui plus est, pour les 70 premiers jours de l'année 2009, le nombre de journées d'intervention du Centre a représenté 75 % du total enregistré pour la totalité de l'année 2008, et ce chiffre devrait augmenter encore de façon importante, surtout compte tenu de l'aggravation de la pandémie de grippe A (H1N1) attendue plus tard cette année ou début 2010.

34.89 Il est proposé de renforcer le Groupe de l'appui à la gestion des crises par la création de quatre postes supplémentaires [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le titulaire du poste P-5 exercera les fonctions de chef du Groupe de l'appui à la gestion des crises et, avec les postes P-4 et P-3, le Groupe disposera de moyens accrus pour fournir les produits nécessaires à l'exécution de son mandat en ce qui concerne les orientations et l'appui technique, la normalisation de la planification et des procédures et la gestion coordonnée des voyages. À ces postes d'administrateur viendra s'ajouter un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour les services d'appui à fournir dans le domaine administratif et celui des communications. Le dispositif de gestion des crises actuel a été approuvé dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, et il est donc proposé d'inscrire ces nouveaux postes au budget ordinaire.

Gestion de l'information

34.90 Depuis sa création, le Département de la sûreté et de la sécurité fonctionne sans disposer d'une solide infrastructure en matière de technologie de l'information et des communications et d'appui à la gestion de l'information. La réponse à certains besoins dans ce domaine, partielle et au cas par cas, s'est avérée tributaire des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain, qui ont permis la mise en place de plusieurs systèmes de gestion de l'information. L'absence de système intégré a provoqué de sérieux problèmes liés à la qualité des données, au manque de données pouvant être utilisées dans des formats multiples, et à la charge de travail supplémentaire qui en a résulté. Cette approche initiale au cas par cas a entravé la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion de l'information.

34.91 Le Département a mis en place plusieurs systèmes, dont il assure la maintenance :

a) Le site Web DSSWEB publie des informations relatives aux phases du plan de sécurité, aux mises en garde à l'intention des personnes devant voyager et aux fonctionnaires des Nations Unies ayant des responsabilités dans la gestion du dispositif de sécurité de l'ONU. Ce service permet également d'avoir accès à d'autres informations et à des cours de formation concernant la sécurité;

b) Le Système intégré des contrôles de sécurité et du suivi des déplacements permet aux fonctionnaires de l'ONU appelés à voyager d'effectuer les démarches pour les habilitations de sécurité ou les notifications de déplacements sur le Web ou par le biais d'un ensemble de services en ligne conçus pour l'intégration de ces démarches aux processus automatisés d'un système partagé;

c) Le système d'information sur les incidents touchant à la sécurité regroupe les informations en la matière concernant le personnel ainsi que les biens et les locaux des Nations Unies;

d) La base de données du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies englobe toutes les informations sur les phases du plan de sécurité en vigueur dans le monde entier et sur les fonctionnaires des Nations Unies qui sont membres du système. Cette base de données est utilisée pour produire les mises en garde à l'intention des personnes devant voyager ainsi que l'annuaire téléphonique du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

34.92 Plus de 3 000 fonctionnaires intervenant dans le Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies nécessitent un appui et une assistance en matière de technologies de l'information et de communications pour ce qui est des normes, de l'interopérabilité des systèmes, de la coordination, de la formation et de l'appui aux systèmes existant au niveau du Département. Ces activités n'ont jamais fait l'objet d'une affectation de crédits en bonne et due forme. Un examen a permis de recenser avec précision les besoins urgents indiqués ci-après en matière de gestion de l'information :

a) Bureau du Secrétaire général adjoint : systèmes offrant à la direction une vision d'ensemble du Département et permettant à l'avenir d'avoir moins souvent recours à la production manuelle de certains rapports périodiques;

b) Opérations régionales : systèmes fournissant des données de meilleure qualité et en plus grande quantité pour faciliter la prise de décisions;

c) Groupe de gestion du stress traumatique : systèmes destinés à améliorer l'échange de communications entre les conseillers du Groupe et à leur fournir des instruments statistiques en vue d'une meilleure utilisation de leurs ressources;

d) Groupe de l'appui à la gestion des crises : outils permettant d'améliorer les données nécessaires pour faire face à une crise. Les listes de fonctionnaires sont actuellement envoyées, regroupées et mises à jour manuellement du début à la fin d'une crise. Il n'existe aucun système formel d'enregistrement des arrivées et des départs pour gérer les évacuations de personnel;

e) Section de la formation et du perfectionnement : base de données concernant la formation et système de gestion de l'apprentissage;

f) Politiques : collecte de données pour l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire;

g) Respect des dispositions : système de gestion de l'information en matière de déontologie et système de suivi des résultats;

h) Service administratif : des systèmes sont requis dans les domaines ci-après : tableau d'effectifs intégré, gestion des fichiers de candidats, intégration des bases de données concernant les listes de personnel et le système de gestion de la sécurité, fichiers informatisés du personnel et système d'inventaire à l'échelle mondiale;

i) Gestion de l'information : divers systèmes sont requis à l'échelle du Département : système de gestion de la base de données centrale, base de données du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et interfaces avec le progiciel de gestion intégré.

34.93 Les systèmes susmentionnés auront besoin de maintenance et de mises à jour lors des mises à niveau des conditions d'exploitation ou en fonction de l'évolution des demandes. Le Département est totalement tributaire des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications et certaines mises à niveau échappent à son contrôle. De même, la maintenance des bases de données centrales nécessitera une attention de tous les instants. Le système de gestion de la formation offrira des cours en ligne pour plus de 100 000 fonctionnaires des Nations Unies et autres personnes en déplacement; il aura besoin d'être contrôlé et maintenu en état. En outre, le matériel pédagogique évoluera en fonction des nouveaux besoins du Département. Les ressources humaines nécessaires pour mettre à jour et prendre en charge ces systèmes d'information de gestion consisteront à une équipe de base réduite, principalement chargée d'assurer le fonctionnement et la maintenance des systèmes et de mettre ses compétences au service d'autres entités.

34.94 Il est proposé de créer au Département un service complet de gestion de l'information, qui comportera deux phases :

a) La phase I (mise au point et mise en œuvre) sera exécutée à l'aide des ressources correspondant à l'effectif permanent du Département. La mise en place de nouveaux systèmes nécessite également un accroissement provisoire des effectifs correspondant à neuf postes supplémentaires de personnel temporaire (autre que pour les réunions); une fois la mise en œuvre terminée;

b) L'accroissement des besoins à satisfaire en matière de gestion de l'information, qui se poursuivra dans la phase II (maintenance à long terme) exige un renforcement des capacités professionnelles permanentes pour épauler les effectifs actuels. L'équipe s'occupera des projets en cours (tels que le Système d'information géographique et la gestion des dossiers) ainsi que de la maintenance des systèmes mis en place dans la phase I.

34.95 Il est proposé de créer cinq nouveaux postes d'administrateur (2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) pour assurer la mise en place et la maintenance à long terme des systèmes de gestion de l'information détaillée en matière de sécurité dont le Département a besoin. Des ressources supplémentaires non renouvelables de 2 599 200 dollars permettraient de financer des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) correspondant à six postes P-3 et à trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour la phase I de la mise en place des systèmes d'information devant entrer en service au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Une fois achevée la mise en place, la maintenance sera assurée à l'aide des effectifs permanents proposés. Les systèmes pris en charge par la Section de la gestion de l'information étant au cœur de l'ensemble du système de sécurité, il est proposé de les financer au titre du budget ordinaire.

Tableau 34.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation : Renforcer les connaissances et les compétences en matière de sûreté et de sécurité des différents groupes bénéficiant du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, réduire ou prévenir le stress traumatique et améliorer la coordination en matière de gestion des crises au sein du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique	a) i) Accroissement de la proportion de fonctionnaires des bureaux extérieurs et de membres de leur famille ayant reçu une formation à la gestion du stress *Mesure des résultats* 2006-2007 : 94 % des fonctionnaires et des membres de leur famille 2008-2009 (estimation) : 95 % des fonctionnaires et des membres de leur famille 2010-2011 (objectif) : 95 % des fonctionnaires et des membres de leur famille ii) Augmentation du nombre de conseillers ayant reçu une formation à la gestion du stress traumatique en situation d'urgence *Mesure des résultats* 2006-2007 : n.c. 2008-2009 (estimation) : 28 conseillers 2010-2011 (objectif) : 50 conseillers iii) Accroissement de la proportion de fonctionnaires des Nations Unies, lorsqu'ils en ont besoin, d'une aide psychologique d'urgence ou d'un soutien post-traumatique *Mesure des résultats* 2006-2007: 94 % des fonctionnaires ayant besoin d'aide 2008-2009 (estimation) : 95 % des fonctionnaires ayant besoin d'aide 2010-2011 (objectif) : 95 % des fonctionnaires ayant besoin d'aide
b) Renforcement, grâce à la formation, des capacités de tous les participants au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment des responsables désignés, des membres des équipes de gestion de la sécurité, des agents de sécurité et des fonctionnaires	b) i) Accroissement du pourcentage de normes communes en matière de formation à la sécurité adoptées à l'échelle du système de gestion de la sécurité *Mesure des résultats* 2006-2007: 80 % 2008-2009 (estimation) : 90 % 2010-2011 (objectif) : 93 %

ii) Accroissement de la proportion de fonctionnaires des Nations Unies ayant reçu une formation à la sécurité adaptée à leurs fonctions et à leurs responsabilités, dans les principaux lieux d'affectation et les bureaux extérieurs

Mesure des résultats

Pourcentage de fonctionnaires ayant suivi le programme pédagogique intitulé « Security Awareness for United Nations Personnel »

2006-2007 : 90 %
2008-2009 (estimation) : 90 %
2010-2011 (objectif) : 90 %

Mesure des résultats

Pourcentage de fonctionnaires déployés dans des lieux d'affectation relevant de la phase de sécurité I ou d'une phase plus élevée qui ont suivi le programme pédagogique intitulé « Advanced Security in the Field »

2006-2007 : 80 %
2008-2009 (estimation) : 90 %
2010-2011 (objectif) : 90 %

iii) Accroissement du pourcentage de responsables désignés et de membres des équipes de gestion de la sécurité suivant une formation afin de mieux être en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de sécurité

Mesure des résultats

Pourcentage de nouveaux responsables désignés qui suivent une formation de base en matière de sécurité

2006-2007 : n.c.
2008-2009 (estimation) : 100 %
2010-2011 (objectif) : 100 %

Mesure des résultats

Pourcentage de membres des équipes de gestion de la sécurité en poste qui suivent une formation à la sécurité

2006-2007 : n.c.
2008-2009 (estimation) : 60 %
2010-2011 (objectif) : 70 %

	iv) Accroissement du pourcentage d'agents de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité sur le terrain qui suivent des programmes de formation et de perfectionnement *Mesure des résultats* Pourcentage d'agents de sécurité en poste sur le terrain qui achèvent avec succès le programme de certification en matière de sécurité 2006-2007 : n.c. 2008-2009 (estimation) : 95 % 2010-2011 (objectif) : 98 %
c) Amélioration de la planification et de la préparation en vue de répondre aux situations de crise et d'urgence dans tous les lieux d'affectation dans le monde	c) i) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires et des personnes à leur charge dont on peut suivre la trace à tout moment, dans tous les lieux d'affectation du monde *Mesure des résultats* 2006-2007: s.o. 2008-2009 (estimation) :80 % 2010-2011 (objectif) : 95 % ii) Renforcement de l'efficacité des plans d'urgence et de crise *Mesure des résultats* 2006-2007 : s.o. 2008-2009 (estimation) : 60 % 2010-2011 (objectif) : 80 %

Facteurs externes

34.96 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;

b) Toutes les parties concernées, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre les objectifs du programme, en respectant notamment les politiques et procédures relatives à la sûreté et la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations;

c) Les programmes de formation « Security Awareness for United Nations Personnel » et « Advanced Security in the Field » et la révision de leur contenu, de même que la mise en service et la maintenance du système de gestion de l'enseignement à distance, continuent d'être financés ou le seront grâce à la générosité des donateurs;

d) L'éventuel engagement d'urgence de dépenses à la suite de catastrophes survenues dans des pays, d'attentats terroristes perpétrés contre des installations ou des membres du personnel des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'impose pas une réaffectation importante des ressources.

Produits

34.97 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

a) Présidence du Groupe de travail sur la formation à la sécurité du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et participation aux réunions et aux ateliers de formation du Réseau et aux réunions des divers groupes de travail sur la formation en vue de favoriser l'établissement ainsi que la diffusion et la mise en application à l'échelle du système des Nations Unies de normes de sûreté et de sécurité lui étant propres;

b) Déploiement, au besoin, d'équipes itinérantes de formation ou de spécialistes de la formation qui assureront ou faciliteront l'exécution des programmes de formation à la sécurité des autres organismes, fonds, programmes et organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies;

c) Élaboration et diffusion de supports d'information et de communication sur la gestion du stress;

d) Uniformisation des instructions des Nations Unies sur la gestion du stress traumatique, avec le concours d'experts extérieurs de haut niveau représentant les grands courants mondiaux qui existent actuellement en la matière;

e) Élaboration de plans, de mécanismes et de procédures d'intervention en cas de crise;

f) Apport d'un soutien psychosocial au personnel des Nations Unies lors de situations d'urgence à grande échelle ou à la suite d'incidents graves isolés;

g) Révision et mise à jour, au besoin, des supports et des normes de formation à la sécurité à l'intention des fonctionnaires, des agents de sécurité et des responsables désignés ou membres des équipes de gestion de la sécurité;

h) Formation de conseillers des Nations Unies et de conseillers locaux indépendants aux procédures de gestion du stress traumatique en vigueur dans le système des Nations Unies;

i) Publication et distribution de la version révisée des CD-ROM « Basic Security in the Field » et « Advanced Security in the Field » dans tous les pays et lieux d'affectation où se trouve du personnel des Nations Unies;

j) Organisation et assistance à l'organisation d'ateliers de formation destinés aux nouveaux responsables désignés et aux conseillers principaux pour les questions de sécurité, aux membres des équipes de gestion de la sécurité et aux agents de sécurité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et mise en place d'un programme de certification en matière de sécurité à l'intention des nouveaux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain;

k) Organisation, à l'intention de certains membres du personnel, de cours sur les notions élémentaires ou approfondies de gestion des situations de prise d'otages.

Tableau 34.24

Ressources nécessaires, budget ordinaire, sous-programme 2, composante 2

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire[a]				
Postes	1 072,9	3 400,2	7	16
Autres objets de dépense	2 875,7	7 500,7	–	–
Total partiel	**3 948,6**	**10 900,9**	**7**	**16**
Fonds extrabudgétaires			–	–
Total	**3 948,6**	**10 900,9**	**7**	**16**

[a] Les besoins en ressources englobent la part imputable à l'ONU des dépenses cofinancées, dont le montant s'établit à 2 796 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et à 3 198 500 dollars pour l'exercice 2010-2011.

34.98 Les ressources demandées, soit 10 900 900 dollars (en augmentation de 6 952 300 dollars), couvriront le coût de sept postes et de la création proposée de neuf postes supplémentaires ainsi que les objets de dépense autres que les postes au titre de l'appui aux bureaux extérieurs, de la gestion des crises et de la gestion de l'information au Siège, ces ressources étant nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme précisé au tableau 34.23. Le montant de 3 400 200 dollars inscrit à la rubrique Postes, en hausse de 2 327 300 dollars, permettra de financer le maintien des sept postes affectés à la gestion des crises au Siège, ainsi que la création des neuf postes supplémentaires [1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes)] comme indiqué aux paragraphes 34.85 à 34.95.

34.99 Le montant de 7 500 700 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en hausse de 4 625 000 dollars, couvrira les frais généraux de fonctionnement, à savoir les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), et de communications, les frais d'entretien du mobilier et du matériel, l'achat de fournitures diverses et du matériel de bureautique nécessaires au renforcement du dispositif de gestion des crises et à la création du groupe de la gestion de l'information, ainsi que la part imputable à l'ONU des dépenses cofinancées afférentes au sous-programme. L'augmentation des dépenses autres que les postes s'explique par les facteurs suivants : a) renforcement du dispositif de gestion des crises et mise en place de la Section de la gestion de l'information, dont des dépenses non renouvelables de 2 599 200 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dans le cadre de la phase I du plan de gestion de l'information (4 223 200 dollars); et b) augmentation du montant brut du budget à cofinancer au titre des activités sur le terrain pour ce sous-programme (401 800 dollars). On trouvera des précisions à ce sujet au tableau 34.25 et aux paragraphes 34.100 et 34.101 ci-après.

Tableau 34.25

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées, sous-programme 2, composante 2

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire (montants bruts)				
Postes	8 730,1	10 188,6	30	40
Autres objets de dépense	3 409,9	5 145,1		
Total partiel	**12 140,0**	**15 333,7**	**30**	**40**
Fonds extrabudgétaires	1 062,4	796,4	–	–
Total	**13 202,4**	**16 130,1**	**30**	**40**

34.100 Le montant brut estimatif de 15 333 700 dollars, en augmentation de 3 193 700 dollars, permettra de financer le maintien de 30 postes, la création de 10 postes supplémentaires et les autres objets de dépense nécessaires pour atteindre l'objectif précisé plus haut au tableau 34.23. Le montant de 10 188 600 dollars inscrit à la rubrique Postes, en hausse de 1 458 500 dollars, permettra de financer le maintien des 30 postes existants ainsi que la création de 11 postes [8 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (agents locaux)], le déploiement d'un poste P-2 à la composante 1 du sous-programme 2 et le reclassement d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la 1re classe, comme indiqué plus haut aux paragraphes 34.74 à 34.84.

34.101 Le montant de 5 145 100 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en hausse de 1 735 200 dollars, couvrira les dépenses suivantes : voyages du personnel au titre de missions sur le terrain liées à des incidents; formation et travaux contractuels d'imprimerie; communications. L'augmentation de ces dépenses est liée à la création des postes supplémentaires et à la mise en place du centre régional de Nairobi. Elle prend en compte l'augmentation des frais de voyage, la location de locaux et les dépenses au titre des communications, des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 10 031 000 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 9 193 200 dollars;

b) Activités cofinancées, part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 837 800 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 1 134 100 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 296 300 dollars;

b) Part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 837 800 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 9 193 200 dollars

34.102 Lors de la réunion du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité de janvier 2009, le Département de la sûreté et de la sécurité a présenté une analyse du chemin parcouru pour offrir des perspectives de carrière aux professionnels de la sécurité, conformément à sa stratégie actuelle en matière de ressources humaines. Le document faisait le point sur les diverses initiatives lancées au cours des deux années précédentes pour continuer d'améliorer la gestion du personnel de sécurité travaillant au sein du système des Nations Unies. L'une de ses sections était consacrée aux normes d'équivalence proposées par le Département pour les professionnels de la sécurité, qui avaient été approuvées par le Réseau lors de sa réunion d'avril 2005. Le document précisait que ces normes d'équivalence avaient été introduites afin d'assurer la cohérence des critères d'embauche appliqués dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et de permettre le recrutement, à titre exceptionnel, de professionnels de la sécurité dépourvus de diplôme universitaire mais possédant une longue expérience d'un domaine en rapport avec la sécurité. Bien que cette politique ait offert au Département une plus grande souplesse en ce qui concerne le recrutement de certains fonctionnaires expérimentés pour des lieux d'affectation hors siège, il était souligné que les critères de recrutement plus stricts appliqués pour les postes du Siège avaient empêché l'échange de fonctionnaires expérimentés entre les bureaux extérieurs et ce dernier.

34.103 À la lumière de cette analyse, le Réseau a recommandé qu'en concertation avec le Réseau Ressources humaines, le Département définisse le profil des conseillers de sécurité de tous niveaux en tenant compte de la formation et de l'expérience professionnelle qu'ils devaient posséder pour assumer au mieux les responsabilités liées aux postes considérés. De plus, le Réseau a recommandé qu'outre la formation et l'expérience du candidat, on évalue son aptitude à faire carrière au sein du système des Nations Unies.

34.104 L'une des conclusions de l'étude de gestion a été qu'il fallait analyser globalement et de façon plus exhaustive les besoins en ressources humaines pour le secteur de la sécurité, notamment en examinant des questions telles que le repérage, le recrutement, le déploiement, la fidélisation, le perfectionnement et l'évolution professionnelle du personnel (personnel en uniforme, professionnels de la sécurité et personnel d'encadrement), tant au siège que sur le terrain. Bien que les conditions d'emploi proposées par l'Organisation des Nations Unies paraissent parfois souffrir de la comparaison avec celles offertes par les entreprises de sécurité privées, le Département doit assumer ses responsabilités sur le plan des ressources humaines de manière à favoriser l'introduction et l'application des pratiques optimales constatées à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. Le Département a créé, pour étudier ces questions, un groupe de travail qui sera épaulé par un consultant ou une société de conseil ayant des compétences spécialisées dans ce domaine. Les travaux du groupe de travail devraient se poursuivre pendant 12 à 18 mois. Des ressources supplémentaires d'un montant de 300 000 dollars sont demandées à ce titre dans le cadre de l'appui au programme.

34.105 Sans préjuger de la suite qui sera donnée à l'étude susmentionnée, l'un des objectifs poursuivis par le Département sur le plan des ressources humaines consiste à assumer l'entière responsabilité administrative de l'ensemble de son personnel hors siège. Le Service administratif se charge actuellement de la procédure de recrutement, depuis la publication des avis de vacance de poste jusqu'au lancement du recrutement des candidats retenus, en passant par le recensement des candidats qualifiés, la conduite des entretiens et la gestion des fichiers de candidats. Ce sont ensuite les bureaux du PNUD à Copenhague qui assurent l'accueil des nouveaux membres du personnel. Afin de se préparer à assurer l'ensemble des tâches administratives relatives à son personnel hors siège, le Département doit, notamment, élaborer des consignes générales et des directives pratiques.

34.106 Le personnel actuellement disponible aux bureaux de Copenhague du PNUD se compose de quatre spécialistes des ressources humaines qui, avec l'appui de personnel administratif, se consacrent à plein temps à l'administration du personnel hors siège du Département de la sûreté et de la sécurité. De plus, les bureaux de Copenhague bénéficient du large soutien et de l'assistance directe des bureaux de pays du PNUD, auxquels plusieurs tâches de gestion du personnel et d'administration ont été confiées. On considère par conséquent que pour assurer des services de même niveau à l'ensemble du personnel hors siège du Département, des moyens humains similaires seraient nécessaires. Le Département envisage aussi de poursuivre son partenariat avec le PNUD en continuant de recourir aux services des bureaux de pays pour l'administration du personnel local et pour la gestion de certaines indemnités et de certains droits à prestation.

34.107 Le Département continuera donc de recourir aux services des bureaux de Copenhague et des bureaux de pays du PNUD tant que l'étude susmentionnée ne sera pas achevée et que le Service administratif ne disposera pas de moyens suffisants pour assumer l'ensemble des responsabilités administratives. Or, son Service administratif ne pourra assurer l'ensemble des tâches administratives liées à son personnel hors siège qu'une fois définies et mises en œuvre les procédures et les modalités contractuelles. Il sera donc nécessaire de créer cinq postes supplémentaires [2 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (1re classe) et 1 agent des services généraux (Autres classes)] au Service administratif à compter du 1er janvier 2011, afin de pouvoir transférer au Département d'ici à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 la totalité des tâches de gestion du personnel actuellement assumées par les bureaux du PNUD à Copenhague. Puisque ces postes permettront de fournir des services d'appui aux fonctionnaires du Département dont les postes sont financés au titre des activités de sécurité cofinancées, il est proposé de les financer au titre d'une composante de l'appui au programme qui serait créée à cet effet.

Tableau 34.26

Ressources nécessaires, appui au programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire				
Postes	4 147,0	4 147,0	17	17
Autres objets de dépense	4 749,9	5 046,2	–	–
Total partiel	**8 896,9**	**9 193,2**	**17**	**17**
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	**8 896,9**	**9 193,2**	**17**	**17**

34.108 Le montant demandé (9 193 200 dollars) permettra de continuer de financer 17 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-2/1, 2 postes d'agent des services généraux (1re classe), 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] ainsi que les autres objets de dépense s'y rapportant. Le montant demandé au titre des postes (4 147 000 dollars) permettra de maintenir les postes existants pour l'appui au programme de travail du Département. Le montant demandé au titre des autres objets de dépense (5 046 200 dollars) couvrira, entre autres, les autres dépenses de personnel nécessaires pour absorber la charge de travail pendant les périodes de pointe, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les autres dépenses opérationnelles. Un montant supplémentaire de 296 300 dollars sera en outre nécessaire, au titre des autres objets de dépense, pour couvrir la participation de l'ONU au cofinancement du service administratif proposé aux paragraphes 34.102 à 34.107.

Tableau 34.27

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées, appui au programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Budget ordinaire (montants bruts)				
Postes	–	387,3	–	5
Autres objets de dépense	–	746,8	–	–
Total partiel	**–**	**1 134,1**	**–**	**5**
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	**–**	**1 134,1**	**–**	**5**

34.109 Le montant demandé (1 134 100 dollars) permettra de financer cinq postes [2 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] à partir de janvier 2011 au titre des activités de sécurité cofinancées pour aider le Service administratif du Département à assurer la gestion des opérations hors siège, notamment sur le plan de la gestion des ressources humaines. Il permettra aussi de financer les autres objets de dépense correspondants (746 800 dollars) : location de locaux et acquisition de matériel pour le personnel supplémentaire et honoraires de 300 000 dollars au titre des services de consultants pour la réalisation de l'étude évoquée au paragraphe 34.104.

Tableau 34.28

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/62/7 (chap. II, sect. 33)]	
Pour optimiser l'utilisation des ressources, il faudrait que les projets de budget fassent clairement apparaître le détail des frais de formation, les lacunes que les programmes de formation se proposent de combler, ainsi que le nombre de fonctionnaires qu'il convient de former. Le Comité recommande que lui soient communiqués, dans le cadre de l'examen des projets de budget à venir, le nombre de fonctionnaires à former, les coûts associés et les domaines ciblés (par. XII.20).	Les renseignements demandés sont contenus dans le complément d'information accompagnant le projet de budget-programme pour 2010-2011 qui a été mis à la disposition du Comité.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Bureau des services de contrôle interne (A/63/379)	
Le Département de la sûreté et de la sécurité doit procéder à un examen du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité afin de déterminer s'il fonctionne de manière rationnelle et efficace et répond aux besoins des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (par. 46).	Un groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion procède actuellement à l'examen recommandé. Comme il importe de ne pas créer un vide dans le système de sécurité existant, le Comité a recommandé au Conseil des chefs de secrétariat de constituer un mécanisme spécial chargé d'examiner l'évolution du modèle de sécurité actuel. La priorité étant d'assurer la sécurité sur le terrain, le Comité et le Conseil ont décidé de ne pas poursuivre l'examen du mécanisme de gouvernance à ce stade.
Le Département doit s'assurer que toutes les mesures envisagées pour les Services de sûreté et de sécurité sont soumises à l'examen du Réseau (par. 49).	Dans un mémorandum daté du 21 mai 2008, l'adjoint du Secrétaire général a demandé à la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège et aux chefs des Services de sûreté et de sécurité du Siège, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux internationaux de faire approuver par le Réseau toutes les propositions concernant de nouvelles mesures ou la révision de mesures existantes intéressant les Services de sûreté et de sécurité. La première mesure de ce type adoptée par le Département, qui porte sur la protection rapprochée à l'ONU, a été soumise au Réseau en juillet 2008.
Le Département doit, en consultation avec le Réseau, examiner et préciser le rôle du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions dans l'élaboration des politiques et élucider les raisons pour lesquelles ils n'ont pas participé aux réunions du Réseau. En particulier, il devrait vérifier si le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies couvre bien toutes les catégories de personnel relevant de ces deux départements (par. 50).	Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a été rebaptisé Réseau du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions n'ont pas participé à deux sessions du Réseau en raison des discussions en cours au sein des deux départements sur leur rôle dans l'élaboration des politiques en matière de sécurité. Ils ont toutefois rejoint par la suite le groupe de coordination du Réseau qui se réunit avant les sessions plénières pour en établir l'ordre du jour et définir les grands thèmes à aborder. Depuis juillet 2008, les deux départements ont participé à part entière aux sessions du groupe de coordination et aux sessions plénières du Réseau et leurs représentants ont assisté à la dernière réunion du Réseau, tenue à Londres en août 2009. Conformément au Manuel de sécurité des Nations Unies, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies s'applique à l'ensemble du personnel civil (international ou national) relevant du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, à savoir toutes les personnes

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	employées par l'Organisation ainsi que leurs conjoints et personnes à charge, les consultants, agents ou experts, y compris les fonctionnaires de passage envoyés en mission par un organisme du système des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies ainsi que leurs conjoints et personnes à charge autorisés à résider au lieu d'affectation, les boursiers de l'ONU, soit qu'ils fassent leurs études dans le pays soit qu'ils y soient revenus en vacances, et les employés des organisations internationales et non gouvernementales qui ont signé un mémorandum d'accord avec des organismes des Nations Unies en vue de coopérer en matière de sécurité. Un moratoire sur les mémorandums d'accord avec les organisations internationales et non gouvernementales est en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Initialement les militaires et le personnel de police n'étaient pas couverts par le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le 1er mai 2008, le Département des opérations de maintien de la paix a émis des directives énonçant les dispositions particulières applicables dans le cadre du système, en fonction de l'évaluation des risques faite par le chef de mission, aux militaires et policiers déployés à titre individuel qui ne sont pas couverts par les dispositifs de protection des forces prévus pour les contingents militaires et le personnel de police. Le système de gestion de la sécurité n'est applicable ni aux contingents militaires et contingents de police dûment constitués, qui sont couverts par leurs propres dispositifs de protection, ni aux conjoints et personnes à charge des membres de ces contingents, hormis lorsque ces derniers sont détachés auprès de l'ONU.
Le Département de la sûreté et de la sécurité doit réexaminer sa structure en consultation avec le Réseau, puis établir et publier la circulaire du Secrétaire général décrivant l'organisation du Département (par. 52).	Un réexamen de la structure du Département a été réalisé dans le cadre de l'étude de gestion; les résultats en ont été présentés au Réseau lors de la réunion tenue à Londres en août 2009. Les changements proposés sont décrits dans le présent document et pris en compte dans l'organigramme. La circulaire du Secrétaire général sera publiée, s'il y a lieu, lorsque l'Assemblée générale aura achevé l'examen de l'étude de gestion.
Le Département doit soumettre des procédures et directives opérationnelles appropriées au Réseau pour examen, puis au Comité de haut niveau sur la gestion, pour approbation, en précisant le rôle et les attributions du Département et des	Une révision de l'organisation générale des responsabilités a été approuvée à la réunion du Réseau tenue à Londres en août 2006 et sera examinée par le Comité de haut niveau sur la gestion à sa prochaine réunion.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
responsables désignés de façon à les harmoniser avec l'organisation générale des responsabilités (par. 54).	
Le Département doit préciser les objectifs et la portée de la supervision technique, des orientations générales et des directives opérationnelles qu'il fournit aux conseillers en chef pour la sécurité, et examiner le rattachement hiérarchique des conseillers en chef pour la sécurité et des conseillers pour les questions de sécurité (par. 56).	Les objectifs de la supervision technique, des orientations générales et des directives opérationnelles du Département sont présentés dans l'étude de gestion, notamment dans la partie du rapport consacrée aux grands principes et dans le chapitre traitant du renforcement des moyens mis à la disposition du Siège pour fournir un appui opérationnel aux lieux d'affectation hors siège. Le rattachement hiérarchique des conseillers et conseillers en chef pour les questions de sécurité est clairement défini dans la version révisée de l'organisation générale des responsabilités.
Le Département doit s'assurer que le regroupement des ressources du Secrétariat pour la gestion des crises au sein du Groupe de la gestion des situations de crise repose sur une stratégie précise, définie en consultation avec les membres du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (par. 58).	Le Groupe de l'appui à la gestion des crises a entrepris l'élaboration d'un dispositif de gestion des crises, qui constituera un modèle intégré de gestion des crises et de continuité des activités. Il est indiqué dans l'étude de gestion que des moyens supplémentaires étaient nécessaires pour mener à bien cette initiative.
En réexaminant sa structure, le Département doit définir clairement les fonctions principales de ses divisions et unités (par. 60).	L'étude de gestion réalisée par le Département a permis de définir clairement les principales fonctions de ses divisions et unités. Celles-ci sont exposées dans le présent document et dans la documentation complémentaire fournie au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
Le Département doit, en consultation avec le Réseau, réévaluer ses effectifs actuels compte tenu des pratiques optimales et des normes du secteur et à la lumière du document sous la cote A/59/365, rectificatifs et additifs compris (par. 62).	L'étude de gestion entreprise par le Département, dont les résultats seront communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, souligne qu'il est nécessaire de mettre des outils de suivi du comportement professionnel à la disposition des cadres supérieurs du Département, de sorte que l'estimation des futurs besoins en personnel s'appuie sur des indicateurs éprouvés.
Le Département doit demander au Bureau de la gestion des ressources humaines d'étudier les possibilités d'harmoniser le régime des engagements pour les agents de sécurité recrutés localement en vue de faciliter l'adoption de règles qui tiennent compte des besoins de mobilité de ces agents (par. 64).	Cette recommandation sera appliquée dès la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines annoncée récemment.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Département doit procéder à une analyse détaillée des obstacles au transfert d'agents de sécurité d'un lieu d'affectation à un autre, déterminer dans quelle mesure la réforme de la gestion des ressources humaines éliminerait ces obstacles et trouver des moyens d'éliminer ceux qui subsistent (par. 66).	Cette recommandation sera appliquée dès la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines annoncée récemment.
Le Département doit élaborer un nouveau profil pour les agents de sécurité à tous les niveaux, en mettant l'accent sur la stratégie de recrutement et les conditions d'admission (par. 68).	Le Département a présenté au Réseau un document sur la réalisation des perspectives de carrière pour les professionnels de la sécurité, où sont décrits les progrès accomplis concernant la stratégie du Département en matière de ressources humaines. Des précisions sur la teneur de ce document et la décision du Réseau à ce sujet sont données plus haut, aux paragraphes 34.102 et 34.103.
Le Département doit prendre l'initiative de coordonner l'harmonisation des normes de recrutement des agents de sécurité dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (par. 70).	L'étude de gestion a notamment permis de conclure qu'une étude approfondie des effectifs nécessaires dans le domaine de la sécurité était justifiée. Pour plus de renseignements sur cette étude et les ressources nécessaires à sa réalisation, se reporter au paragraphe 34.104 du présent rapport.
Le Département doit veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions nomment des agents de liaison pour les questions de sécurité le plus rapidement possible et facilitent leur participation, ainsi que celle du Département des affaires politiques, aux réunions du Réseau (par. 74).	Depuis juillet 2008, les trois départements participent aux réunions du Réseau du système de gestion de la sécurité des Nations Unies (anciennement Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité). Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont nommé des agents de liaison pour les questions de sécurité parmi les membres de leur personnel et nommé conjointement un agent de liaison permanent spécialement chargé des questions de sécurité. Des représentants des trois départements ont pris part à la réunion du Réseau tenue à Londres en août 2009.
Le Département doit établir de façon officielle un processus d'évaluation des risques et de planification afin de pouvoir plus rapidement identifier et signaler les cas de non-application des mécanismes d'interaction, de coopération et de coordination, et rectifier ces situations (par. 76).	Le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi a mis en place un système de contrôle pour suivre l'application des recommandations issues des missions de vérification de la conformité et les progrès accomplis en la matière. Toutes les recommandations sont en premier lieu enregistrées, classées et assorties de délais, puis incorporées aux rapports de mise en œuvre des missions de vérification de la conformité concernées. Le système de contrôle comporte deux outils automatisés. L'application de communication de l'information relative à la conformité est un outil de génération de rapports qui

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	fournit à tout moment au Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi les données les plus récentes concernant l'état d'avancement de l'application des recommandations. Le recueil des informations relatives à la conformité, qui fait partie d'un projet de gestion de l'information lancé récemment par le système de gestion des informations sur la conformité (CIMIS), systématise toutes les constatations et recommandations formulées pendant les missions de vérification de la conformité sous la forme d'une collection interne de références en matière de conformité. Cette collection constitue une précieuse source d'information, qui aide le Groupe à tirer des missions les enseignements qu'ils sont tenus d'en tirer. Le Groupe ne dispose pas des effectifs nécessaires pour établir en bonne et due forme un processus d'évaluation des risques et de planification. Toutefois, le Département a souligné dans l'étude de gestion qu'il était nécessaire de mettre en place des outils de suivi du comportement professionnel qui permettraient aux cadres supérieurs d'améliorer les résultats de leur département.

Département de la sûreté et de la sécurité

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011

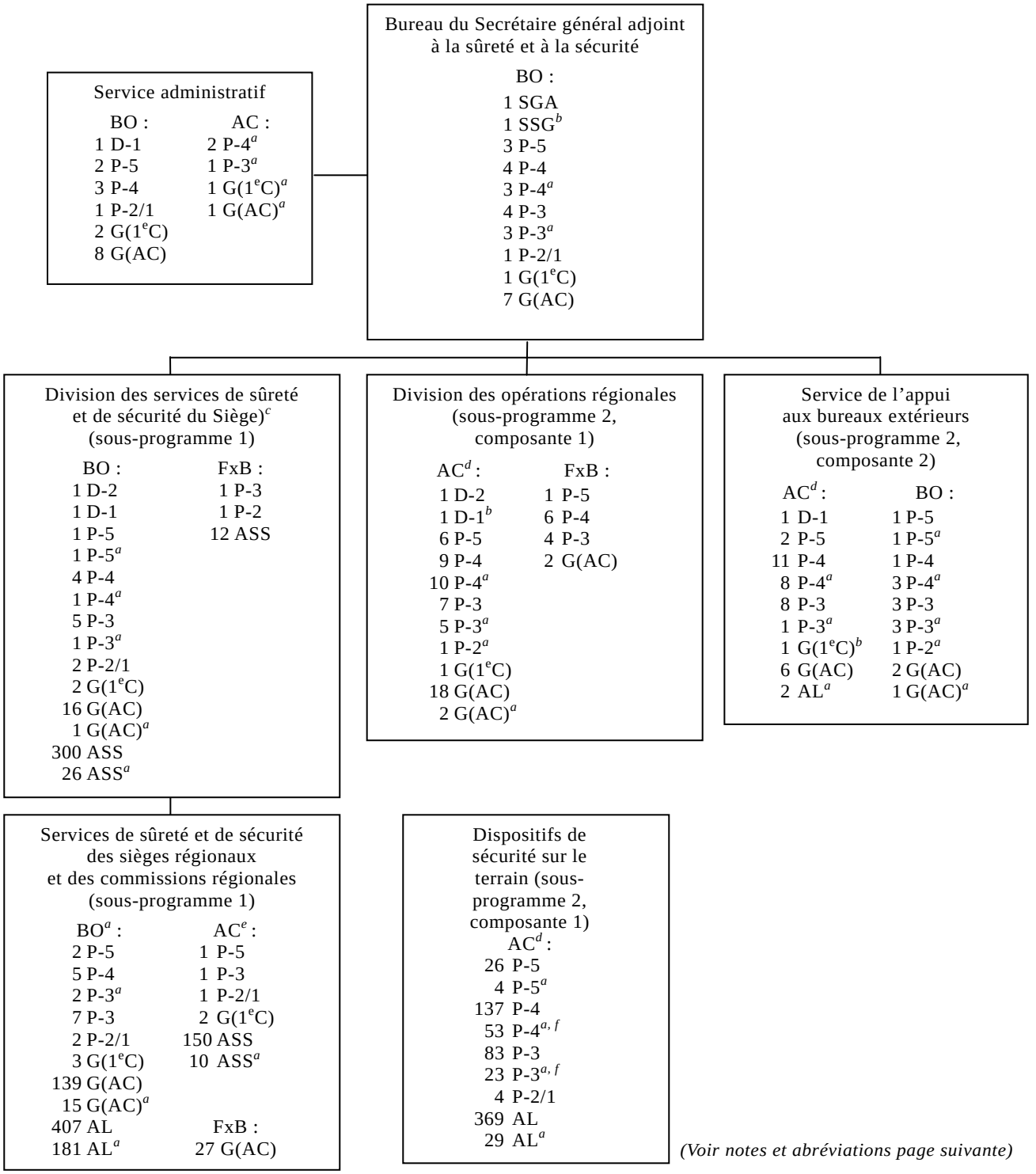

(Voir notes et abréviations page suivante)

Abréviations : BO, budget ordinaire; AC, activités cofinancées; FxB, fonds extrabudgétaires; SGA, Secrétaire général adjoint; G(1e C), agent des services généraux (1re classe); G(AC), agent des services généraux (Autres classes); ASS, agent du Service de sécurité; AL, agent local.

[a] Nouveaux postes.
[b] Reclassement.
[c] Y compris les services de sécurité et de sûreté d'autres lieux d'affectation et des commissions régionales.
[d] Postes cofinancés par tous les organismes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain.
[e] Postes cofinancés par tous les organismes ayant des bureaux au Centre international de Vienne et couverts par le Service de la sécurité et de la sûreté du Centre.
[f] Il est proposé de créer 42 postes P-4 et 7 postes P-3 d'analyste de la sécurité sur le terrain, qui relèveraient toutefois du Groupe de l'analyse des menaces et des risques de la Division des opérations régionales du Siège.